

Bilan de l'industrie de la construction

Côte-Nord: bon espoir de reprise en 1982

par Jean Didier FESSOU

du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Annoncés à grand renfort de publicité en mars dernier, les travaux d'agrandissement de l'aluminerie de la Société canadienne des métaux Reynolds devraient créer un boom sans précédent dans la région de Baie-Comeau-Hauterive, dès les premiers jours du printemps. Près de 10 mois après l'annonce de ce "méga-projet" de \$500 millions, pas un pouce cube de terre n'a encore été déplacé et les services techniques de la ville de Baie-Comeau n'ont été saisis d'aucune demande de permis de construire à cet effet.

Théoriquement, ces travaux devraient maintenant commencer en avril prochain, avec une année de retard sur l'échéancier et sous conditions. D'abord celles du marché de l'aluminium et ensuite celles qu'engendreront dans le secteur de la construction le renouvellement des contrats de travail qui se fera aux alentours du mois d'avril.

La valeur des permis de construire accordés par Baie-Comeau en 1981 a atteint la somme de \$7.4 millions sur laquelle un montant de \$3.7 millions a été consacré par le gouvernement du Québec à la construction d'un nouveau siège régional pour la Sécurité du Québec. En dehors

du projet de la Reynolds, rien de bien précis n'est encore prévu.

Notons qu'à 350 kilomètres de Baie-Comeau se poursuivent les travaux de Manic 5 puissance additionnelle, un projet de \$900 millions.

Forestville

Année plutôt tranquille à Forestville. Les services municipaux ont accordé des permis de construire pour une valeur de \$2.1 millions, principalement dans le secteur de la construction et de la restauration domiciliaire.

Il est vrai qu'au cours de l'année 1981 se sont poursuivis et achevés les travaux de construction d'un centre commercial, au coût de \$1.4 million, et la reconstruction du quai de la Reed Paper au coût de \$1.5 million dont les permis avaient été accordés en 1980. Seul projet d'importance pour l'année 1982, l'agrandissement du CLSC au montant de \$700,000.

Hauterive

L'année 1981 fut une année très paisible à Hauterive et semblable à l'année précédente avec des permis accordés pour \$2.8 millions. Sur ce montant la bâtisse de la station de pompage de la ville, sur la rivière

Manicouagan, accaparait une somme de \$1.2 million.

Les perspectives pour l'année en cours? Aucune. Sauf si, de l'avis de M. Claude Desbiens, se réalise la fusion et se concrétise le projet de la Reynolds à Baie-Comeau qui pourraient avoir des effets d'entraînement.

Port-Cartier

Année de répit à Port-Cartier avec une valeur de \$900,000 pour les permis de construire accordés en 1981, dont une somme de \$220,000 pour la réfection de l'hôtel de ville.

L'année 1982 commence bien avec le projet de construction du traversier-rail. Un projet initial de \$8 millions mais dont le plus bas soumissionnaire, la firme Alta de Québec, propose \$5.7 millions. D'autres perspectives? Oui, de très bonnes selon le gérant Marc Beaulieu si, comme le veut la rumeur, Rayonier-Québec ouvre ses portes vers la fin de l'année.

Havre-Saint-Pierre

Une petite année 1981 avec des permis d'une valeur de \$900,000. Deux projets financés par les fonds publics cette année: la construction d'un bureau pour les pêcheries au montant de \$140,000 et la rénovation de l'ancien magasin de La Baie pour \$250,000.

D'ici le 12 ou 14 janvier, Québec doit faire connaître sa décision sur le projet de construction d'un aéroport au coût de \$3.5 millions défrayés par le gouvernement fédéral. M. Roland Jomphe assure que le Conseil des ministres du Québec vient de prendre sa décision et qu'elle est favorable.

Par ailleurs, à la Romaine, \$4.5 millions ont été consacrés à la rénovation du quai.

Gagnon

Bonne année avec des permis de construire d'une valeur de \$3 millions, principalement dans le secteur résidentiel dont la construction d'une dizaine de maisons pour les employés de l'hôpital. L'aéroport à lui seul a coûté \$1.4 million payé par le fédéral.

Et l'année 1982? Une année tranquille selon M. Claude Quentin. Sauf si le projet de Maghamite à Port-Cartier se concrétisait. Dès lors Sidbec-Normines pourrait investir environ \$5 millions dans des installations supplémentaires à Gagnon et ouvrir un nouveau quartier d'une trentaine de maisons pour loger le personnel attaché à ce projet.

Fermont

Peu de permis de construire ont été accordés en 1981 et ils totalisaient

une valeur de \$1.5 million dont \$1.2 million pour la seule usine de traitement des eaux de la minière Québec-Cartier, à Mont Wright.

L'année 1982 pourrait être très bonne d'abord par le projet de construction d'un centre socio-récréatif au coût de \$3.5 millions et celui de la construction du CLSC par le gouvernement provincial au coût de \$3 millions.

Schefferville

Au cours de l'année passée, Schefferville a émis 27 permis de construire pour \$112,000 dont un permis de \$90,000 à lui seul afin de permettre à la firme Schefferville Excavation de se construire un hangar à l'aéroport pour y loger son avion. Et, à titre de comparaison, 16 permis de démolition ou de transport à l'extérieur ont été accordés. Perspectives pour 1982? Rien de réjouissant de dire le gérant Jean-Yves Truchon.

Les 343 Naskapis poursuivent la relocalisation de leur village au coût de \$9 millions pour des dépenses totales ne pouvant excéder \$25 millions.

Sept-Iles

N'eût été les travaux d'agrandissement de l'hôpital de Sept-Iles au coût de \$11 millions, l'année 1981 en aurait été une de franche dépression au chapitre de la construction dans la métropole de la Côte-Nord.

Qu'on en juge. Ainsi, selon les chiffres compilés à la demande du SOLEIL, par M. Aurèle Bourgeois,

Sept-Iles a émis des permis de construction d'une valeur de \$3.3 millions au cours de l'année dernière, comparativement à \$21.4 millions l'année précédente. Il est vrai que, en 1980, avaient été accordés les permis de construire pour l'hôpital au montant de \$11 millions et pour la phase 1 du parc urbain au montant de \$1 million.

En 1981, les seuls travaux importants ont été réalisés par les pouvoirs publics et les demandes de permis concernaient la rénovation du vieux quai au coût de \$1.4 million et des travaux au poste Arnaud au coût de \$1.5 million par Hydro-Québec.

Les perspectives pour les mois à venir? Franchement mauvaises pour les six premiers mois de l'année, assure M. Bourgeois. Devraient être émis des permis pour la phase 2 du parc urbain et la phase 1 de la marina. Pour un grand total d'environ \$3 millions.

Mais, comme le croit M. Aurèle Bourgeois, le deuxième semestre de l'année devrait être exceptionnellement bon si d'urgence débloque le projet de construction d'un quai pour le vrac général à Pointe-Noire pour un montant de \$50 millions défrayés par le gouvernement fédéral. Les paliers de gouvernements provincial et municipal suivraient alors pour des travaux d'accès routier et d'infrastructure qui pourraient totaliser jusqu'à \$30 millions.

Les effets d'entraînement ailleurs en ville seraient très importants et permettraient à Sept-Iles de retrouver une grande partie de son activité économique des dernières années croit encore M. Aurèle Bourgeois.

Le tout dernier cri du Prêt-à-partir d'Air Canada

Le soleil est au rayon des aubaines d'Air Canada. Miami à partir de 185\$. Tampa à partir de 172\$. C'est la grande offensive du Prêt-à-partir pour la Floride. Une occasion unique. À saisir au vol. Comme un ballon de plage. Courez! Plongez! Pataugez! Golfiez!

Faites des projets d'été. Fêtez Loulou. Chantez-lui la pomme sous un oranger. Découvrez Coconut Grove au petit matin. Amenez Pierrot dire bonjour à Mickey. Dévorez enfin ce best-seller. Prenez la mer. Allo! vous avez un barracuda au bout du fil. Le soleil vous aime, vous en rougissez

déjà de plaisir. La Floride à ce prix-là, c'est un Prêt-à-partir irrésistible. Partez pour le week-end, partez pour un an, mais réservez au moins 14 jours à l'avance. Avec le Prêt-à-partir d'Air Canada vers la Floride vous l'avez votre place au soleil. Qu'attendez-vous pour en profiter?



ALLER-RETOUR AU DÉPART DE QUÉBEC.

La façon toute prête de partir pour la Floride



Ces tarifs (sujets à l'homologation gouvernementale), s'appliquent aux départs de jour du dimanche au vendredi, pour la période allant du premier janvier au 27 janvier. Les retours doivent s'effectuer entre le mardi et le vendredi inclusivement. Renseignez-vous auprès de votre agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada pour connaître les tarifs les plus avantageux qui correspondent à la période de vos vacances, selon l'horaire. Hâtez-vous! Le nombre de places est limité. Il se peut même que certains vols aient déjà complet.

AIR CANADA

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.

en bref



Le Soleil, Jacques Deschênes

25 ans au SOLEIL

La direction du journal LE SOLEIL rendait récemment hommage à un groupe d'employés comptant 25 ans de service dans l'entreprise. Au nombre de ces travailleurs, le journaliste Ernest Fontaine qui se consacre depuis une vingtaine d'années à la mise en page des nouvelles régionales. Le rédacteur en chef et éditeur adjoint du journal, M. Claude Masson (à droite), a remis une montre en or à M. Fontaine.

Remise de charte

MATANE — La section matanaise de la Fondation du Québec des maladies du coeur se verra remettre officiellement sa charte lundi à l'hôtel de ville de Matane. Selon le président du chapitre de Matane, M. Gerry Burnett, c'est par son dynamisme que la section locale a mérité sa charte.

janvier, à Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Préenregistrement des informations

MATANE — Estimant que le préenregistrement du bulletin de fin de soirée des informations régionales ne lèse pas le public, Radio-Canada-Matane poursuivra cette pratique. La mise au point émane de M. Bertrand Emond, directeur de la programmation et de l'information à la station matanaise. M. Emond répond ainsi à l'invitation du Conseil de presse du Québec qui recommandait à la société d'Etat de ne pas faire usage de ce procédé. "L'objectif visé par ce bulletin est de fournir aux téléspectateurs qui n'ont pas eu accès à l'information régionale en début de soirée, un résumé de cette information. La diffusion en direct, dans le cadre d'un même objectif, de ce bulletin de fin de soirée ne changera rien au service actuellement offert à la population. Néanmoins, la direction de Matane garde ce dossier ouvert et quand les moyens lui seront fournis de modifier l'orientation et les objectifs de ce bulletin, elle saura certes agir en conséquence." Rappelons que le conseil de presse avait émis son invitation à la suite d'une plainte des journalistes de Rimouski concernant l'emploi de ce procédé par Radio-Canada-Rimouski.

Consultation du Parti québécois

EST DU QUÉBEC — Le comté de Bonaventure initiera la série d'assemblées générales qui tiendra le Parti québécois dans l'Est du Québec. "Ces assemblées s'inscrivent dans le processus de réflexion enclenché par le huitième congrès national du parti commencé au début de décembre, mais ajourné aux 12 et 13 février", indique un communiqué de presse. L'assemblée de Bonaventure aura lieu le 13 janvier, à New Richmond. Dimanche, le 17 janvier, les organisations des comtés de Matane, des Îles-de-la-Madeleine, de Matapédia et de Rivière-du-Loup tiendront leur assemblée respectivement à Matane, Havre-aux-Maisons, Sayabec et Rivière-du-Loup. Pour les comtés de Rimouski et Kamouraska — Témiscouata, les assemblées sont prévues pour le 18 janvier, à Rimouski, et pour le 24

Bilan de l'industrie de la construction

Côte-Nord: bon espoir de reprise en 1982

par Jean Didier FESSOU

du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Annoncés à grand renfort de publicité en mars dernier, les travaux d'agrandissement de l'aluminerie de la Société canadienne des métaux Reynolds devraient créer un boom sans précédent dans la région de Baie-Comeau-Hauterive, dès les premiers jours du printemps. Près de 10 mois après l'annonce de ce "méga-projet" de \$500 millions, pas un pouce cube de terre n'a encore été déplacé et les services techniques de la ville de Baie-Comeau n'ont été saisis d'aucune demande de permis de construire à cet effet.

Théoriquement, ces travaux devraient maintenant commencer en avril prochain, avec une année de retard sur l'échéancier et sous conditions. D'abord celles du marché de l'aluminium et ensuite celles qu'engendreront dans le secteur de la construction le renouvellement des contrats de travail qui se fera aux alentours du mois d'avril.

La valeur des permis de construire accordés par Baie-Comeau en 1981 a atteint la somme de \$7,4 millions sur laquelle un montant de \$3,7 millions a été consacré par le gouvernement du Québec à la construction d'un nouveau siège régional pour la Sûreté du Québec. En dehors

du projet de la Reynolds, rien de bien précis n'est encore prévu. Notons qu'à 350 kilomètres de Baie-Comeau se poursuivent les travaux de Manic 5 puissance additionnelle, un projet de \$900 millions.

Forestville

Année plutôt tranquille à Forestville. Les services municipaux ont accordé des permis de construire pour une valeur de \$2,1 millions, principalement dans le secteur de la construction et de la restauration domiciliaire.

Il est vrai qu'au cours de l'année 1981 se sont poursuivis et achevés les travaux de construction d'un centre commercial, au coût de \$1,4 million, et la reconstruction du quai de la Reed Paper au coût de \$1,5 million dont les permis avaient été accordés en 1980. Seul projet d'importance pour l'année 1982, l'agrandissement du CLSC au montant de \$700,000.

Hauterive

L'année 1981 fut une année très paisible à Hauterive et semblable à l'année précédente avec des permis accordés pour \$2,8 millions. Sur ce montant la bâtisse de la station de pompage de la ville, sur la rivière

Manicouagan, accaparait une somme de \$1,2 million.

Les perspectives pour l'année en cours? Aucune. Sauf si, de l'avis de M. Claude Desbiens, se réalise la fusion et se concrétise le projet de la Reynolds à Baie-Comeau qui pourrait avoir des effets d'entraînement.

Port-Cartier

Année de répit à Port-Cartier avec une valeur de \$900,000 pour les permis de construire accordés en 1981, dont une somme de \$220,000 pour la réfection de l'hôtel de ville.

L'année 1982 commence bien avec le projet de construction du traversier-rail. Un projet initial de \$8 millions mais dont le plus bas soumissionnaire, la firme Alta de Québec, propose \$5,7 millions. D'autres perspectives? Oui, de très bonnes selon le gérant Marc Beaulieu si, comme le veut la rumeur, Rayonier-Québec ouvre ses portes vers la fin de l'année.

Havre-Saint-Pierre

Une petite année 1981 avec des permis d'une valeur de \$900,000. Deux projets financés par les fonds publics cette année: la construction d'un bureau pour les pêcheries au montant de \$140,000 et la rénovation de l'ancien magasin de La Baie pour \$250,000.

D'ici le 12 ou 14 janvier, Québec doit faire connaître sa décision sur le projet de construction d'un aéroport au coût de \$3,5 millions défrayés par le gouvernement fédéral. M. Roland Jomphe assure que le Conseil des ministres du Québec vient de prendre sa décision et qu'elle est favorable.

Par ailleurs, à la Romaine, \$4,5 millions ont été consacrés à la rénovation du quai.

Gagnon

Bonne année avec des permis de construire d'une valeur de \$3 millions, principalement dans le secteur résidentiel dont la construction d'une dizaine de maisons pour les employés de l'hôpital. L'aéroport à lui seul a coûté \$1,4 million payé par le fédéral.

Et l'année 1982? Une année tranquille selon M. Claude Quentin. Sauf si le projet de Maghamite à Port-Cartier se concrétisait. Dès lors Sidbec-Normines pourrait investir environ \$5 millions dans des installations supplémentaires à Gagnon et ouvrir un nouveau quartier d'une trentaine de maisons pour loger le personnel attaché à ce projet.

Fermont

Peu de permis de construire ont été accordés en 1981 et ils totalisaient

une valeur de \$1,5 million dont \$1,2 million pour la seule usine de traitement des eaux de la minière Québec-Cartier, à Mont Wright.

L'année 1982 pourrait être très bonne d'abord avec le projet de construction d'un centre socio-récréatif au coût de \$3,5 millions et celui de la construction du CLSC par le gouvernement provincial au coût de \$3 millions.

Schefferville

Au cours de l'année passée, Schefferville a émis 27 permis de construire pour \$112,000 dont un permis de \$90,000 à lui seul afin de permettre à la firme Schefferville Excavation de se construire un hangar à l'aéroport pour y loger son avion. Et, à titre de comparaison, 16 permis de démolition ou de transport à l'extérieur ont été accordés. Perspectives pour 1982? Rien de réjouissant de dire le gérant Jean-Yves Truchon.

Les 343 Naskapis poursuivent la relocalisation de leur village au coût de \$9 millions pour des dépenses totales ne pouvant excéder \$25 millions.

Sept-Îles

N'eût été les travaux d'agrandissement de l'hôpital de Sept-Îles au coût de \$11 millions, l'année 1981 en aurait été une de franche dépression au chapitre de la construction dans la métropole de la Côte-Nord.

Qu'on en juge. Ainsi, selon les chiffres compilés à la demande du SOLEIL, par M. Aurèle Bourgeois,

Sept-Îles a émis des permis de construction d'une valeur de \$3,3 millions au cours de l'année dernière, comparativement à \$21,4 millions l'année précédente. Il est vrai que, en 1980, avaient été accordés les permis de construire pour l'hôpital au montant de \$11 millions et pour la phase 1 du parc urbain au montant de \$1 million.

En 1981, les seuls travaux importants ont été réalisés par les pouvoirs publics et les demandes de permis concernaient la rénovation du vieux quai au coût de \$1,4 million et des travaux au poste Arnaud au coût de \$1,5 million par Hydro-Québec.

Les perspectives pour les mois à venir? Franchement mauvaises pour les six premiers mois de l'année, assure M. Bourgeois. Devraient être émis des permis pour la phase 2 du parc urbain et la phase 1 de la marina. Pour un grand total d'environ \$3 millions.

Mais, comme le croit M. Aurèle Bourgeois, le deuxième semestre de l'année devrait être exceptionnellement bon si d'urgence débloque le projet de construction d'un quai pour le vraie général à Pointe-Noire pour un montant de \$50 millions défrayés par le gouvernement fédéral. Les paliers de gouvernements provincial et municipal suivraient alors pour des travaux d'accès routier et d'infrastructure qui pourraient totaliser jusqu'à \$30 millions.

Les effets d'entraînement ailleurs en ville seraient très importants et permettraient à Sept-Îles de retrouver une grande partie de son activité économique des dernières années croit encore M. Aurèle Bourgeois.

Taxes stables, à Saint-Flavien

par Anne-Marie VOISARD

du bureau du Soleil

SAINTE-CROIX — Après avoir été durement frappés il y a un an, les contribuables du village de Saint-Flavien vont être soulagés d'apprendre que leur compte de taxe ne bouge pratiquement pas cette année.

La taxe foncière, qui coûtait en 1981, \$0,75 du \$100 d'évaluation, est ramenée cette année à \$0,70. Par ailleurs, la taxe d'incendie en commun augmente de \$0,03 à \$0,10 du \$100.

Mario Roy, le secrétaire-trésorier, explique cette hausse par le fait que la municipalité ne reçoit plus, à compter de cette année, de subvention pour le poste à incendie et l'achat d'un camion. Cet achat avait été fait conjointement avec la municipalité de Laurier-Station.

Saint-Flavien dispose cette année d'un budget de \$363,000. C'est \$500 de moins que le budget 1981 qui était de \$363,500. On se souvient que, l'an dernier, la taxe foncière était passée de \$0,26 à \$0,75 du \$100 d'évaluation, faisant ainsi du village de Saint-Flavien, la municipalité la plus taxée de tout le comté de Lotbinière. Ce record risque cette année d'être partagé avec les contribuables du village de Sainte-Croix.

En 1982, la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères sera réduite à \$45. Elle coûtait l'an dernier \$50. Les autres taxes ne bougent pas. La taxe fixe d'aqueduc et d'égout continuera de coûter \$150 par année. La taxe foncière spéciale pour l'aqueduc et l'égout coûtera encore \$1 du \$100 d'évaluation.

en bref

Annexion

THETFORD-MINES (F.M.) — La petite Commission scolaire de Leeds-Sud qui s'était opposée au regroupement scolaire en 1972, fera partie du territoire de la Commission scolaire de Thetford-Mines à compter du 1er juillet prochain. Le projet d'annexion a été accepté par les parties concernées. Sa sanction par le ministère de l'Éducation n'est qu'une formalité. La Commission scolaire de Leeds-Sud fut formée en 1949 dans la localité anglo-protestante de Kinnear's Mills pour fournir l'enseignement aux enfants de langue

française. Actuellement, elle compte une vingtaine d'élèves qui fréquentent déjà les écoles de la Commission scolaire de Thetford. Elle ne possède aucun actif. Les paramètres de financement 1981-1982 du ministère de l'Éducation n'accordent aucune allocation de base à la Commission scolaire de Leeds-Sud. Celle-ci ne pourrait plus fonctionner à moins d'imposer de lourdes taxes aux contribuables. C'est ce qui explique les démarches entreprises en vue de l'annexion. Le secteur de Leeds-Sud sera intégré au district électoral de Pontbriand.



25 ans au SOLEIL

Le Soleil, Jacques Deschênes

La direction du journal LE SOLEIL rendait récemment hommage à un groupe d'employés comptant 25 ans de service dans l'entreprise. Au nombre de ces travailleurs, le journaliste Ernest Fontaine qui se consacre depuis une vingtaine d'années à la mise en page des nouvelles régionales. Le rédacteur en chef et éditeur adjoint du journal, M. Claude Masson (à droite), a remis une montre en or à M. Fontaine.

Le tout dernier cri du Prêt-à-partir d'Air Canada

Le soleil est au rayon des aubaines d'Air Canada. Miami à partir de 185\$. Tampa à partir de 172\$. C'est la grande offensive du Prêt-à-partir pour la Floride. Une occasion unique. A saisir au vol. Comme un ballon de plage. Courez! Plongez! Pataugez! Golfez!

Faites des projets d'été. Fêtez Loulou. Chantez-lui la pomme sous un oranger. Découvrez Coconut Grove au petit matin. Amenez Pierrot dire bonjour à Mickey. Dévorez enfin ce best-seller. Prenez la mer. Allo! vous avez un barracuda au bout du fil. Le soleil vous aime, vous en rougissez

déjà de plaisir. La Floride à ce prix-là, c'est un Prêt-à-partir irrésistible. Partez pour le week-end, partez pour un an, mais réservez au moins 14 jours à l'avance. Avec le Prêt-à-partir d'Air Canada vers la Floride vous l'avez votre place au soleil. Qu'attendez-vous pour en profiter?



ALLER-RETOUR AU DÉPART DE QUÉBEC.

La façon toute prête de partir pour la Floride



Ces tarifs (sujets à l'homologation gouvernementale), s'appliquent aux départs de jour du dimanche au vendredi, pour la période allant du premier janvier au 27 janvier. Les retours doivent s'effectuer entre le mardi et le vendredi inclusivement. Renseignez-vous auprès de votre agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada pour connaître les tarifs les plus avantageux qui correspondent à la période de vos vacances, selon l'horaire. Hâtez-vous! Le nombre de places est limité. Il se peut même que certains vols affichent déjà complet.



AIR CANADA

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.

A-8 RIVE SUD Lévis, St-Romuald, St-Rédempteur, St-David, St-Etienne, St-Nicolas, Charny, St-Damien, Montmagny, L'Islet, St-Jean-Port-Joli, La Pocatière, St-Pascal

Bilan de l'industrie de la construction

Côte-Nord: bon espoir de reprise en 1982

par Jean Didier FESSOU

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Annoncés à grand renfort de publicité en mars dernier, les travaux d'agrandissement de l'aluminerie de la Société canadienne des métaux Reynolds devraient créer un boom sans précédent dans la région de Baie-Comeau-Hauterive, dès les premiers jours du printemps. Près de 10 mois après l'annonce de ce "méga-projet" de \$500 millions, pas un pouce cube de terre n'a encore été déplacé et les services techniques de la ville de Baie-Comeau n'ont été saisis d'aucune demande de permis de construire à cet effet.

Théoriquement, ces travaux devraient maintenant commencer en avril prochain, avec une année de retard sur l'échéancier et sous conditions. D'abord celles du marché de l'aluminium et ensuite celles qu'engendreront dans le secteur de la construction le renouvellement des contrats de travail qui se fera aux alentours du mois d'avril.

La valeur des permis de construire accordés par Baie-Comeau en 1981 a atteint la somme de \$7,4 millions sur laquelle un montant de \$3,7 millions a été consacré par le gouvernement du Québec à la construction d'un nouveau siège régional pour la Sûreté du Québec. En dehors

du projet de la Reynolds, rien de bien précis n'est encore prévu.

Notons qu'à 350 kilomètres de Baie-Comeau se poursuivent les travaux de Manic 5 puissance additionnelle, un projet de \$900 millions.

Forestville

Année plutôt tranquille à Forestville. Les services municipaux ont accordé des permis de construire pour une valeur de \$2,1 millions, principalement dans le secteur de la construction et de la restauration domiciliaire.

Il est vrai qu'au cours de l'année 1981 se sont poursuivis et achevés les travaux de construction d'un centre commercial, au coût de \$1,4 million, et la reconstruction du quai de la Reed Paper au coût de \$1,5 million dont les permis avaient été accordés en 1980. Seul projet d'importance pour l'année 1982, l'agrandissement du CLSC au montant de \$700,000.

Hauterive

L'année 1981 fut une année très paisible à Hauterive et semblable à l'année précédente avec des permis accordés pour \$2,8 millions. Sur ce montant la bâtisse de la station de pompage de la ville, sur la rivière

Manicouagan, accaparait une somme de \$1,2 million.

Les perspectives pour l'année en cours? Aucune. Sauf si, de l'avis de M. Claude Desbiens, se réalise la fusion et se concrétise le projet de la Reynolds à Baie-Comeau qui pourraient avoir des effets d'entraînement.

Port-Cartier

Année de répit à Port-Cartier avec une valeur de \$900,000 pour les permis de construire accordés en 1981, dont une somme de \$220,000 pour la réfection de l'hôtel de ville.

L'année 1982 commence bien avec le projet de construction du traversier-rail. Un projet initial de \$8 millions mais dont le plus bas soumissionnaire, la firme Alta de Québec, propose \$5,7 millions. D'autres perspectives? Oui, de très bonnes selon le gérant Marc Beaulieu si, comme le veut la rumeur, Rayonier-Québec ouvre ses portes vers la fin de l'année.

Havre-Saint-Pierre

Une petite année 1981 avec des permis d'une valeur de \$900,000. Deux projets financés par les fonds publics cette année: la construction d'un bureau pour les pêcheries au montant de \$140,000 et la rénovation de l'ancien magasin de La Baie pour \$250,000.

D'ici le 12 ou 14 janvier, Québec doit faire connaître sa décision sur le projet de construction d'un aéroport au coût de \$3,5 millions défrayés par le gouvernement fédéral. M. Roland Jomphé assure que le Conseil des ministres du Québec vient de prendre sa décision et qu'elle est favorable.

Par ailleurs, à la Romaine, \$4,5 millions ont été consacrés à la rénovation du quai.

Gagnon

Bonne année avec des permis de construire d'une valeur de \$3 millions, principalement dans le secteur résidentiel dont la construction d'une dizaine de maisons pour les employés de l'hôpital. L'aéroport à lui seul a coûté \$1,4 million payé par le fédéral.

Et l'année 1982? Une année tranquille selon M. Claude Quentin. Sauf si le projet de Maghamite à Port-Cartier se concrétisait. Dès lors Sidbec-Normines pourrait investir environ \$5 millions dans des installations supplémentaires à Gagnon et ouvrir un nouveau quartier d'une trentaine de maisons pour loger le personnel attaché à ce projet.

Fermont

Peu de permis de construire ont été accordés en 1981 et ils totalisaient

une valeur de \$1,5 million dont \$1,2 million pour la seule usine de traitement des eaux de la minière Québec-Cartier, à Mont Wright.

L'année 1982 pourrait être très bonne d'abord avec le projet de construction d'un centre socio-récréatif au coût de \$3,5 millions et celui de la construction du CLSC par le gouvernement provincial au coût de \$3 millions.

Schefferville

Au cours de l'année passée, Schefferville a émis 27 permis de construire pour \$112,000 dont un permis de \$90,000 à lui seul afin de permettre à la firme Schefferville Excavation de se construire un hangar à l'aéroport pour y loger son avion. Et, à titre de comparaison, 16 permis de démolition ou de transport à l'extérieur ont été accordés. Perspectives pour 1982? Rien de réjouissant de dire le gérant Jean-Yves Truchon.

Les 343 Naskapis poursuivent la relocalisation de leur village au coût de \$9 millions pour des dépenses totales ne pouvant excéder \$25 millions.

Sept-îles

N'eût été les travaux d'agrandissement de l'hôpital de Sept-Îles au coût de \$11 millions, l'année 1981 en aurait été une de franche dépression au chapitre de la construction dans la métropole de la Côte-Nord.

Qu'on en juge. Ainsi, selon les chiffres compilés à la demande du SOLEIL, par M. Aurèle Bourgeois,

Sept-Îles a émis des permis de construction d'une valeur de \$3,3 millions au cours de l'année dernière, comparativement à \$21,4 millions l'année précédente. Il est vrai que, en 1980, avaient été accordés les permis de construire pour l'hôpital au montant de \$11 millions et pour la phase 1 du parc urbain au montant de \$1 million.

En 1981, les seuls travaux importants ont été réalisés par les pouvoirs publics et les demandes de permis concernaient la rénovation du vieux quai au coût de \$1,4 million et des travaux au poste Arnaud au coût de \$1,5 million par Hydro-Québec.

Les perspectives pour les mois à venir? Franchement mauvaises pour les six premiers mois de l'année, assure M. Bourgeois. Devraient être émis des permis pour la phase 2 du parc urbain et la phase 1 de la marina. Pour un grand total d'environ \$3 millions.

Mais, comme le croit M. Aurèle Bourgeois, le deuxième semestre de l'année devrait être exceptionnellement bon si d'aventure débloque le projet de construction d'un quai pour le vrac général à Pointe-Noire pour un montant de \$50 millions défrayés par le gouvernement fédéral. Les paliers de gouvernements provincial et municipal suivraient alors pour des travaux d'accès routier et d'infrastructure qui pourraient totaliser jusqu'à \$30 millions.

Les effets d'entraînement ailleurs en ville seraient très importants et permettraient à Sept-Îles de retrouver une grande partie de son activité économique des dernières années croit encore M. Aurèle Bourgeois.

en bref

Inscriptions à l'Atelier du Vieux Lévis

LEVIS — L'Atelier du Vieux Lévis, une organisation sans but lucratif ayant pignon sur rue au 38 de la rue Saint-Louis, à Lévis, poursuit aujourd'hui et demain l'inscription des candidats intéressés à participer à des cours et ateliers en arts visuels. Des programmes ont été conçus à l'intention des débutants et des initiés; les enfants de moins de 12 ans ainsi que les adolescents y trouveront eux aussi des ateliers appropriés, le samedi. Les adultes pourront s'y rendre en soirée de même qu'en après-midi, sur semaine. Ces cours et ateliers débuteront le 18 janvier; la durée sera de 25 heures dans une période de dix semaines. Les inscriptions ont débuté hier et se poursuivent en effet aujourd'hui et demain aux heures suivantes: de 14h à 17h et de 19h à 21h. Le numéro de téléphone à retenir pour obtenir plus d'informations est 833-9204.

Nouvel horaire

QUÉBEC — L'horaire des traversiers entre Québec et Lévis subira des modifications à partir de demain. C'est ce que faisait savoir, hier, la Société des traversiers du Québec.

Durant le jour, soit de 6h à 19h, il y aura des départs simultanés de Québec et Lévis à toutes les 30 minutes, sauf pour les traversées de 10h et de 11h qui sont supprimées.

La nuit, soit de 19h à 6h le matin, l'horaire est le suivant: départ des deux rives à 19h, 20h, 21h, 22h, 23h, 23h30, 24h, 0h30, 1h, 3h15 et 6h.

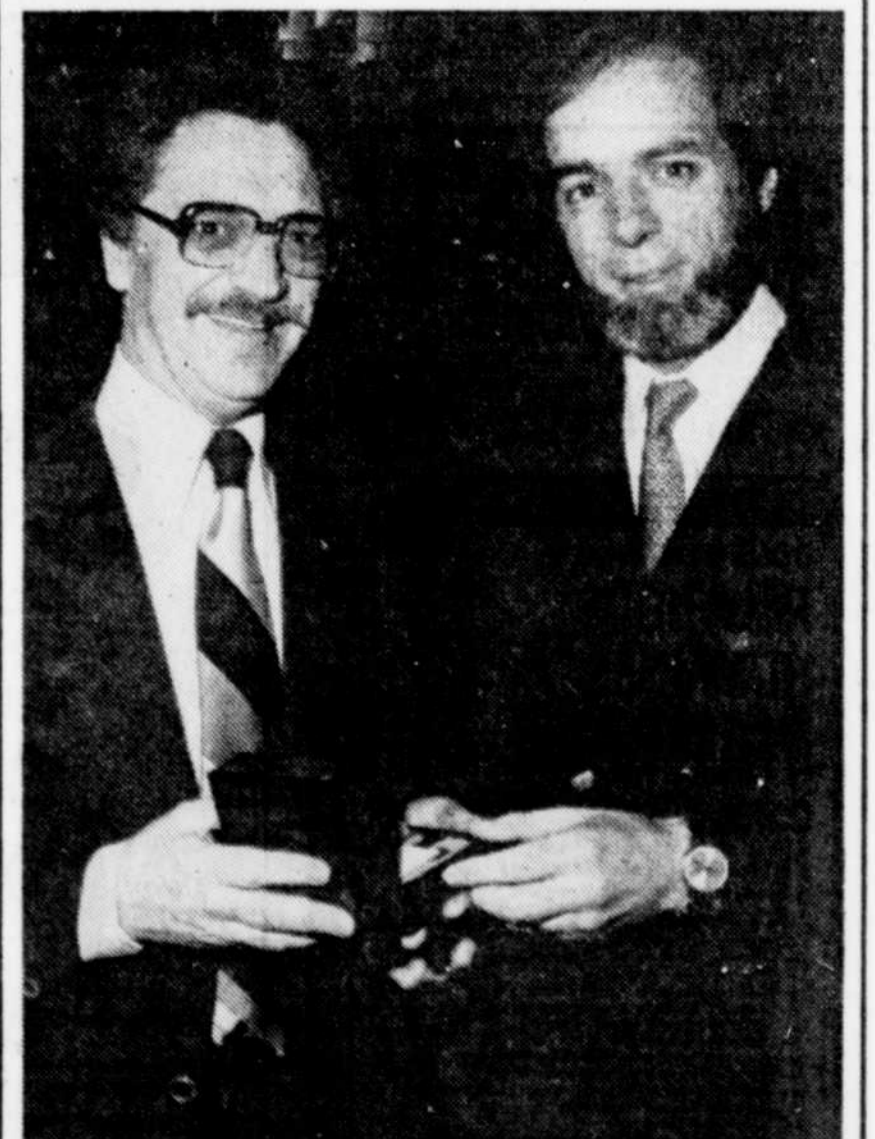
La STQ précise que le nouvel horaire sera en vigueur sept jours par semaine.

Série de vols qualifiés éclaircis

LORETTEVILLE — A la suite de renseignements recueillis vendredi soir par les policiers de Loretteville, cinq personnes ont été arrêtées relativement à une série de vols qualifiés récents sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec. Il s'agissait de trois hommes âgés de plus de 18 ans et de deux mineurs. Ces deux derniers ont été référés au Directeur de la protection de la jeunesse. En leur mettant la main au collet, la police pense avoir éclairci 11 vols qualifiés à Loretteville; deux sur le territoire couvert par la SQ; deux à Québec, deux à Charlesbourg et un à ville de Vanier. Un couteau et un fusil ont été saisis par la même occasion.

Incendie

SAINT-ETIENNE — Une maison mobile, propriété de M. Sylvain Lambert et située au 58 rue des Pompiers, à Saint-Etienne de Lauson, a été la proie des flammes hier matin. Au moment de l'incendie, la bâtisse était inoccupée. Les dommages s'élevaient à plus de \$15,000. L'alerte a été sonnée vers 6h45. A l'arrivée de sept pompiers volontaires sur les lieux, le feu courait à la grandeur de la maison. Les flammes ont tout ravagé et le logement a été rasé. A l'opinion du chef des pompiers, M. Hervé Blais, il semble que le feu a originé autour d'une fournaise à l'huile.



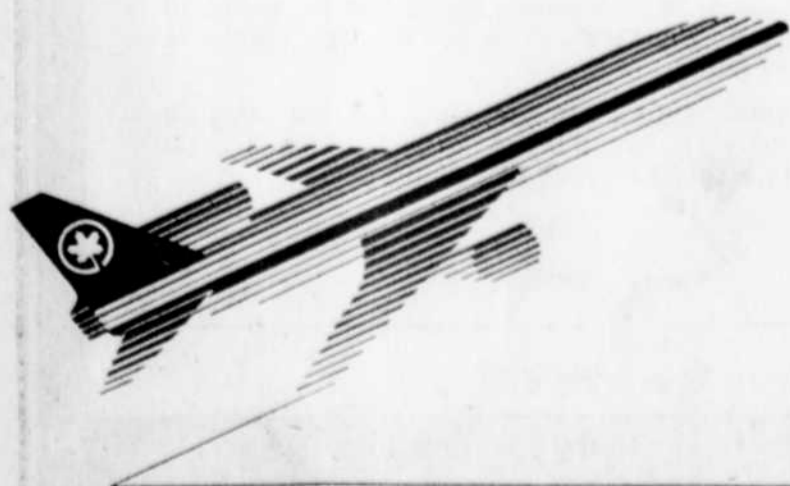
25 ans au SOLEIL
La direction du journal LE SOLEIL rendait récemment hommage à un groupe d'employés comptant 25 ans de service dans l'entreprise. Au nombre de ces travailleurs, le journaliste Ernest Fontaine qui se consacre depuis une vingtaine d'années à la mise en page des nouvelles régionales. Le rédacteur en chef et éditeur adjoint du journal, M. Claude Masson (à droite), a remis une montre en or à M. Fontaine.

Le tout dernier cri
du
Prêt-à-partir
d'Air Canada

Le soleil est au rayon des aubaines d'Air Canada. Miami à partir de 185\$. Tampa à partir de 172\$. C'est la grande offensive du Prêt-à-partir pour la Floride. Une occasion unique. A saisir au vol. Comme un ballon de plage. Courez! Plongez! Pataugez! Golfiez!

Faites des projets d'été. Fêtez Loulou. Chantez-lui la pomme sous un oranger. Découvrez Coconut Grove au petit matin. Amenez Pierrot dire bonjour à Mickey. Dévorez enfin ce best-seller. Prenez la mer. Allo! vous avez un barracuda au bout du fil. Le soleil vous aime, vous en rougissez

déjà de plaisir. La Floride à ce prix-là, c'est un Prêt-à-partir irrésistible. Partez pour le week-end, partez pour un an, mais réservez au moins 14 jours à l'avance. Avec le Prêt-à-partir d'Air Canada vers la Floride vous l'avez votre place au soleil. Qu'attendez-vous pour en profiter?



La façon toute prête de partir pour la Floride



Ces tarifs (sujets à l'homologation gouvernementale), s'appliquent aux départs de jour du dimanche au vendredi, pour la période allant du premier janvier au 27 janvier. Les retours doivent s'effectuer entre le mardi et le vendredi inclusivement. Renseignez-vous auprès de votre agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada pour connaître les tarifs les plus avantageux qui correspondent à la période de vos vacances, selon l'horaire. Hâtez-vous! Le nombre de places est limité. Il se peut même que certains vols affichent déjà complet.

AIR CANADA

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec

Importante saisie de stupéfiants à N.-D.-des-Laurentides

par Marcel COLLARD

La Gendarmerie royale du Canada a mis fin, dimanche, à la fabrication de phencyclidine, l'un des stupéfiants les plus néfastes, dans un laboratoire monté à Notre-Dame-des-Laurentides et trois individus ont été accusés, hier, de complot et de trafic.

Me Jean Beaupré, qui a porté les plaintes, a informé le juge que selon la GRC, il s'agissait "d'une première au Québec" et que les substances saisies pouvaient représenter du "PCP" pour une valeur de \$150,000 à \$200,000 sur le marché. Cette drogue, a-t-il dit, se classe parmi les plus néfastes pour le consommateur.

Denis Auger, âgé de 22 ans, de la 3e Avenue, à Québec, Mario Lepage, âgé de 25 ans, de la 62e Rue ouest, à Charlesbourg, et Yvon Denis, âgé de 26 ans, de place du Valais, à Notre-Dame-des-Laurentides, devront subir une enquête préliminaire, le 14 avril.

Les trois prévenus, représentés par Me Carol St-Cyr, pourront recouvrer leur liberté moyennant un cautionnement par personne solvable, fixé à \$2,500 dans le cas de Denis Auger sans antécédent judiciaire, et de \$10,000 pour les deux autres qui

Voir A-2, **STUPEFIANTS**



Terry Johnson n'était pas de trop

page D-1

Le Soleil, Jacques Deschênes

Meunier poursuit les Remparts

page D-1



économie

L'impasse persiste à St-Pierre-et-Miquelon

page A-10

LE SOLEIL

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

dépôts garantis sans frais Taux avantageux

86e année, no 12
 52 pages 4 cahiers

QUÉBEC, MARDI 12 JANVIER 1982

• Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
 Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Exclusif

Avant-projet de loi sur l'enseignement

La fin de la confessionnalité

par Damien GAGNON

A l'école, l'élève recevra un enseignement moral.

Toutefois, une fois ce principe établi, il a le droit de choisir entre l'enseignement moral et un enseignement religieux catholique ou protestant.

C'est l'un des grands changements que propose l'avant-projet de loi sur la restructuration scolaire au Québec dont le quotidien LE SOLEIL a pris connaissance.

Ce document de quelque 70 pages intitulé "avant-projet de loi sur l'enseignement primaire et secondaire", version 17 décembre 1981, précise les intentions du ministère de l'Éducation qui seront soumises à l'approbation du Conseil des ministres.

Le changement proposé est de taille. Il modifie de façon radicale le statut des écoles qui de confessionnelles deviendront pluralistes. Cette intention du ministère de

l'Éducation soulèvera à ne pas en douter de vives réactions. Actuellement, c'est l'enseignement religieux, catholique

ou protestant qui est obligatoire dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Les parents qui ne veulent pas de cet en-

seignement pour leur enfant doivent faire une demande d'exemption.

Le Conseil supérieur de l'éducation proposait récemment que l'enseignement religieux et moral soit sur un même pied dans les écoles du Québec. C'est-à-dire que les parents aient la liberté de choisir entre les deux.

Le ministère de l'Éducation va plus loin en précisant d'abord que l'élève reçoit un enseignement moral tout en reconnaissant la liberté des parents de choisir entre cet enseignement et un enseignement religieux.

Six types d'écoles

L'avant-projet de loi du ministère de l'Éducation propose six types d'écoles pour le Québec. Des écoles pluralistes, de confession ca-

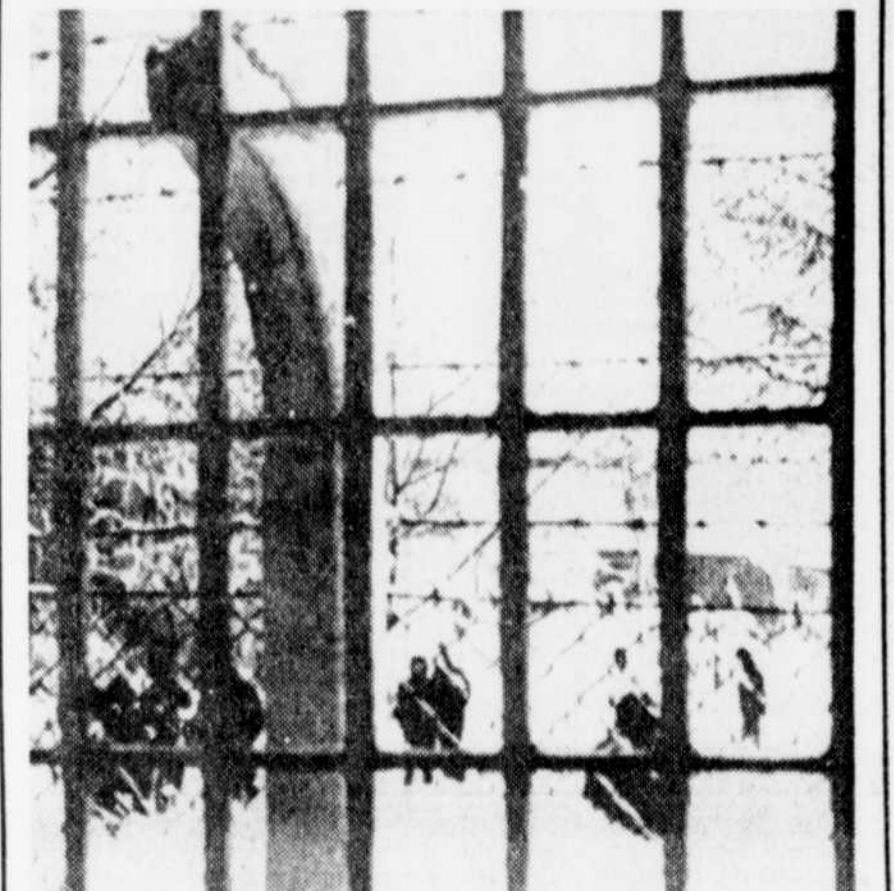
Voir A-2,

CONFESSIONNALITÉ dossier, en page A-5

Points saillants

Points saillants de l'avant-projet de loi sur la restructuration scolaire.

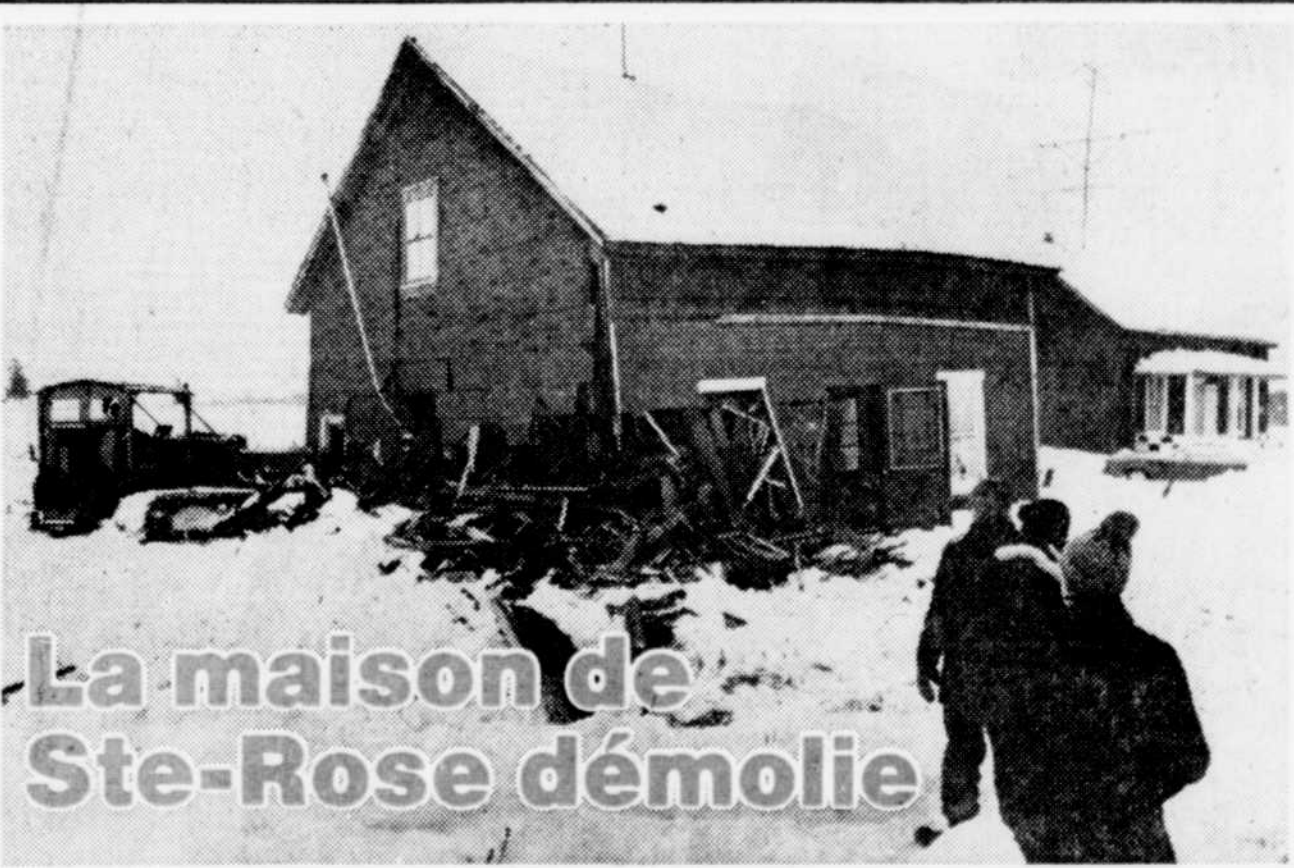
- De 255, le nombre de commissions scolaires sera réduit à 106.
- Le gros des pouvoirs pédagogiques actuellement entre les mains de la commission scolaire seront remis à l'école.
- Disparition des comités d'écoles et des comités de parents.
- Le directeur d'école devra obtenir un permis du ministère de l'Éducation et son mandat sera d'une durée de cinq ans.
- Nomination d'un protecteur de l'élève.
- Reconnaissance du droit d'association des étudiants.
- Abandon de la négociation locale des conventions collectives des enseignants.
- Définition de la tâche des enseignants par le directeur de l'école.



Détenus polonais

Cette photographie rendue publique dimanche à Genève laisse voir des intellectuels et des membres de Solidarité internés dans un camp près de Bialolenka, en vertu de la loi martiale. On ignore la date à laquelle elle a été prise. Soutenant que de nombreux détenus souffrent du froid, du surpeuplement et de l'absence d'hygiène, Amnesty International a réclamé la libération de ces personnes.

informations en page D-16



La maison de Ste-Rose démolie

La maison de M. Louis-Philippe Corriveau a été démolie, hier, puis les restes ont été incendiés par le Service des incendies de Sainte-Rose-de-Watford, à la suite de directives émises à cet effet par la corporation municipale.

détails, page A-7

Hausse de 13.3% pour les facteurs Entente aux Postes

OTTAWA (PC et UPC) — La Société des postes et le syndicat représentant les 22,000 facteurs du pays ont signé hier à une entente de principe sur laquelle les derniers devraient se prononcer par voie de scrutin d'ici deux semaines.

Le président du syndicat, M. Robert McGarry, a déclaré que l'entente lui paraît juste et que son comité de négociations en recommande unanimement l'acceptation.

Le nouveau contrat, d'une durée de deux ans, prévoirait des hausses de salaires, de meilleures vacances, des congés de maternité améliorés ainsi que l'addition de la protection dentaire dans l'assurance-groupe.

Selon des sources ayant suivi de près les négociations, l'accord accorderait une hausse de salaire de 13,3% pour 100 la première année, portant à \$11,19 le salaire horaire d'un facteur ayant deux ans d'expérience. Ce salaire comprend une prime approximative d'ajustement au coût de la vie.

Durant la deuxième année, le salaire horaire augmenterait de 37 cents pour passer à \$11,56, somme à laquelle serait ajoutée une prime d'ajustement au coût de la vie qui pourrait être de \$1,04.

La dernière entente collective signée par le Syndicat canadien des facteurs a pris fin le 31 décembre 1981. Le nouveau contrat serait rétroactif au 1er janvier.

Le syndicat aurait également obtenu des concessions semblables à celles gagnées par les postiers, l'été dernier, après une grève de 42 jours.

Parmi ces concessions, il y a les vacances de quatre semaines après huit ans, au lieu de dix ans, et presque 17 semaines entièrement payées de congé de maternité pour les 2,500 à 3,500 employées.

Selon l'ancien contrat, les femmes enceintes devaient attendre deux semaines avant d'être admissibles à des prestations d'assurance-chômage (maximum de \$189 par semaine durant 15 semaines).

Le syndicat aurait aussi obtenu un programme de protection dentaire, dont la société paierait la moitié des coûts.

Un premier contrat

Ce contrat sera le premier conclu par la nouvelle compagnie des postes, devenue société d'État, en octobre dernier, avec M. Michael Warren comme président.

Autrefois, les employés fédéraux, y compris les facteurs et les postiers, devaient négocier avec le Conseil du trésor, représentant le gouvernement.

Les deux parties négociaient depuis octobre et, la semaine dernière, le président du syndicat, M. Robert McGarry, avait émis la menace de demander l'intervention d'un médiateur fédéral et de passer à des préparatifs de grève, si on n'arrivait pas rapidement à une entente.

Le vice-président du personnel, M. John Paré, s'est dit très satisfait de la tournure des événements. "C'est notre première convention collective négociée sous le régime de la nouvelle société et je crois que les succès notés sont de bon augure et une indication sur le climat sur le plan des relations de travail va s'améliorer", a précisé M. Paré. Il se réjouit également du fait qu'on n'ait pas eu à faire appel à une

Voir A-2, **POSTES**

sommaire

| | |
|--------------------------|-------------|
| annonces classées | D-9 à D-16 |
| Arts et spectacles | B-5 à B-7 |
| Bandes dessinées | D-4 |
| Bridge | D-15 |
| Carrières et professions | D-3 |
| Décès | D-17 |
| Économie-finances | A-10 à A-13 |
| Editorial | A-4 |
| Feuilleton | B-6 |
| Horoscope | D-15 |
| Information régionale | A-7 à A-9 |
| Marc Lepage | B-7 |
| Monde | D-8 à D-18 |
| Mot mystère | D-13 |
| Mots croisés | D-14 |
| Où aller à Québec | B-7 |
| Pages des lecteurs | A-6 |
| Pages documentaires | A-5 |
| Patron | D-14 |
| Sport | D-1 à D-6 |
| Télévision | B-6 |

météo

Ciel variable avec quelques chutes de neige à Québec et dans l'Est du Québec. Minimum de moins 28 et maximum de moins 16. Demain, ensoleillé à Québec et peu de changement dans l'Est.

détails, page D-13

Conscience à la baisse

(D'après CP) — Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Du moins lorsqu'il s'agit de payer ses taxes. C'est ce que s'est dit Revenu-Canada en instituant, il y a quelques années, le "Fonds de la bonne conscience". Les contribuables qui sont pris de remords d'avoir triché le fisc peuvent payer leurs redevances de façon anonyme, en les envoyant à ce fonds. Jusqu'à maintenant, les contributions de Canadiens repentants ont varié entre \$0,50 et \$5,000.

Mais il semble bien que la bonne conscience des Canadiens a chuté en même temps que l'économie: depuis trois ans, les contributions à ce fonds ont sensiblement diminué. A un point tel que l'an dernier, seulement \$1,525 ont été envoyés à Ottawa.

5.5 degrés sur l'échelle de Richter

La terre tremble encore

FREDERICTON (PC) — Un troisième tremblement de terre en trois jours a provoqué l'interruption du service téléphonique et fait grincer les édifices, en plus de mettre les nerfs des habitants à vif, vers 17h40 (heure de l'Atlantique), hier, sur une large étendue des Maritimes.

Des savants de la division de la physique terrestre du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et du Centre des tremblements de terre de Golden, au Colorado, ont situé l'amplitude de la secousse à 5,5 degrés sur l'échelle de Richter.

On n'avait rapporté, dans les instants qui ont suivi, ni personnes blessées ni dommages matériels importants.

Le tremblement a été ressenti, au même moment, à un endroit aussi éloigné qu'Antigonish, en Nouvelle-

Ecosse, soit à environ 400 kilomètres. On l'a enregistré aussi à Woodstock, N.-B., à la frontière du Maine, à Boston et au Connecticut. Campbellton, N.-B., Halifax et Dartmouth, à environ 350 kilomètres de l'épicentre probable du séisme. La secousse a aussi été ressentie dans la région de Québec.

A Fredericton, un témoin a raconté que le choc avait ébranlé l'édifice de pierre du parlement durant quelque 40 secondes et que des gens à l'intérieur en étaient sortis en courant. "Subitement, nous avons entendu — un grondement sourd. Puis les chandeliers se sont mis à bouger, les chandeliers allaient d'en avant en arrière."

Des savants canadiens et américains ont installé durant le week-end un équipement d'étude dans un coin sauvage du centre du Nouveau-Brunswick où, croient-ils, se serait

situé l'épicentre du premier tremblement de terre ressenti samedi dans la région.

Ce secteur se trouve à environ 100 kilomètres au nord de Fredericton et 80 kilomètres à l'ouest de Newcastle. C'est une région forestière ayant une population minime et clair-semée.

Deux secousses antécédentes

La première secousse s'est produite samedi, un peu avant 9h. Les observateurs ont enregistré au moins 80 secousses secondaires par la suite. Il était assez difficile de détecter ces secousses sans instruments sismiques sophistiqués.

Ce premier tremblement de terre a été d'une force de 5,5 degrés sur l'échelle de Richter. Le deuxième, qui s'est produit plus tard dans la journée de samedi, a atteint 4,9 degrés.

D'autres savants vérifiaient si ces tremblements ne dépendaient pas d'un rare alignement de la lune et du soleil.

Du point de vue géologique, on a toujours considéré la région où s'est produit le séisme comme un bloc stable de la croûte terrestre, car il serait solidement ancré dans une large plaque de granit, à proximité de laquelle on ne relève aucune faille importante.

Fenêtre de séisme

Un physicien nucléaire et commentateur scientifique, M. Stanton Friedman, a souligné que 21 des 24 derniers grands tremblements qui ont secoué la terre depuis 1900 sont survenus durant ce qu'on appelle des fenêtres de séisme.

"Ce que nous voulons dire, c'est

Voir A-2, **TREMBLEMENT**

Peu de popularité des émissions religieuses

MONTREAL (PC) — Les émissions religieuses à la télévision, et à la radio surtout, ne sont guère populaires chez les Canadiens.

Un récent sondage CROP révèle que les Canadiens anglais, en particulier, paraissent en avoir assez de ce qu'on leur montre dans ce domaine.

Près de 60 pour 100 des Canadiens, 55 pour 100 des Québécois et les deux tiers des Montréalais et des Torontois n'écourent jamais d'émissions religieuses à la télé. Il en va ainsi de 80 pour 100 des Canadiens quant au même genre d'émissions à la radio.

Si la télévision, aux heures de

pointe, présentait plus d'émissions religieuses, les regarderait-on? Certainement pas, répondent les deux tiers des Canadiens et la moitié des Québécois. Probablement pas ajoutent une autre portion de 10 pour 100 de Canadiens et de 16 pour 100 de Québécois.

Ce sondage a été réalisé à la demande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui doit tenir des audiences publiques, à compter du 26 janvier, afin de voir s'il y a lieu de modifier sa réglementation en matière d'émissions religieuses à la radio et à la télévision.

Indexation de 12,3 p.c. des pensions alimentaires

(PC) — Indexation de 12,3 pour 100 des pensions alimentaires à compter du 1er janvier.

La majoration, annoncée dimanche par le ministre québécois de la Justice, s'applique auto-

matiquement aux personnes dont le jugement en divorce le précise.

Il s'agit de la seconde augmentation à être décrétée en vertu du nouveau droit de la famille adopté par Québec en 1980.

CONFESSIONNALITÉ

(Suite de la première page)

tholique, de confession protestante, des écoles juives, des écoles grecques orthodoxes et des écoles privées.

De plus, le ministère croit que l'école peut dispenser, selon l'option religieuse personnelle des élèves, un enseignement religieux autres que catholique et protestant, à la condition que soient assurées la réalisation des objectifs obligatoires et l'acquisition des contenus compris dans les programmes d'études approuvés, notamment en ce qui touche la formation morale.

Le calendrier de la restructuration

Selon les informations que LE SOLEIL a obtenues, le calendrier de la restructuration scolaire n'est pas encore déterminé de façon officielle. Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, doit d'abord faire la preuve devant le Conseil des ministres que la réforme qu'il propose permettra de faire des économies et qu'elle remettra vrai-

ment aux écoles les pouvoirs en éducation.

Il est fort probable que le ministre Laurin dépose d'ici la reprise de la session à la fin de février un livre blanc sur la restructuration scolaire et qu'il entreprenne une tournée de consultation. Le dépôt du projet de loi pourrait se faire en avril. Il y aurait étude en commission parlementaire et adoption au début de l'automne. La période d'implantation s'échelonne de novembre 1982 au 1er juillet 1983.

Pour la mise en application des nouvelles structures scolaires, le ministère de l'Éducation prévoit la mise en place d'un comité national et de comités locaux d'implantation.

Si cet avant-projet de loi est adopté par l'Assemblée nationale, il remplacera la loi actuelle de l'instruction publique et disposera de plusieurs lois et règlements antérieurs comme les lois 30 et 71, la loi de la protection de la jeunesse et autres.

TREMBLEMENT

(Suite de la première page)

que samedi la terre était plus près du soleil qu'elle ne l'a jamais été depuis un an, que la lune était à son point le plus rapproché de la terre et qu'en plus de cela, il y avait une éclipse lunaire."

Le Dr Ken Burke, géologue à l'université du Nouveau-Brunswick, a expliqué qu'il se crée une force de gravitation exceptionnelle, à la suite de cet alignement de la terre, de la lune et du soleil, et que c'est suffisant pour déclencher le bouleversement qui se préparait sous la surface terrestre, au centre du Nouveau-Brunswick.

Il n'était pas possible, en Amérique du Nord, d'observer l'éclipse totale de lune survenue samedi.

Cet alignement serait également la cause de très fortes marées et d'inondations survenues le long de la côte atlantique, au Canada et aux États-Unis.

Un effet positif

Les savants ont installé leurs sismographes entre Plaster Rock et Newcastle. Le Dr Robert Wetmiller, qui dirige l'équipe canadienne, a in-

diqué que les nombreuses secousses secondaires et le tremblement d'hier devaient permettre de situer exactement l'épicentre du séisme et sa profondeur. Pour lui, le bouleversement se serait produit à une très grande profondeur. Il a laissé entendre que la neige pouvait cacher certains fendillements à la surface du sol.

Un géologue de l'université Concordia, à Montréal, le Dr Stephen Kumarapeli, a déclaré que les phénomènes de la fin de semaine allaient attirer l'attention sur l'étude des tremblements de terre dans l'est du Canada.

Pour lui, on a négligé l'étude de la structure géologique de cette région, du point de vue des secousses telluriques.

Le dernier tremblement de terre important survenu dans les Maritimes s'est produit en novembre 1929, au large de la côte de Terre-Neuve.

M. Kumarapeli prépare un ouvrage sur les régions de l'est du pays susceptibles de connaître des secousses telluriques.

Autres textes en page A-3

POSTES

(Suite de la première page)

tière partie et que l'entente ait été négociée dans une période de temps sans précédent.

La Société des postes négociait toutefois, dans ce cas-ci, avec celui des syndicats de ses employés le moins militant. Le Syndicat des facteurs a en effet un passé beaucoup moins militant que celui des postiers. Au lieu de grève à l'échelle nationale, ils ont toujours choisi de faire des grèves rotatives dans les grands centres urbains lors de mésententes, et depuis 1970, ils ne se sont jamais livrés à des débrayages illégaux.

L'arbitrage

Le syndicat avait aussi demandé à l'employeur de prendre à sa charge

tous les frais encourus par l'appel à un tribunal d'arbitrage afin de régler certaines récriminations. On ignorait s'il a obtenu une réponse favorable à cette demande.

Présentement, le syndicat doit partager moitié-moitié de tels frais avec l'employeur, et ces coûts peuvent atteindre \$1.000 par jour.

Le syndicat a affirmé que l'employeur devait payer dans de tels cas, parce que c'est lui qui provoque les problèmes. Le syndicat a laissé entendre que les Postes pouvaient justement créer intentionnellement de tels problèmes que le syndicat ne pourrait pas, à cause des coûts, affronter et soumettre à un tribunal d'arbitrage.

STUPÉFIANTS

(Suite de la première page)

avaient été condamnés, il y a quelques années, pour possession de stupéfiants dans l'intention d'en faire le trafic.

Le juge André Bilodeau a or-

donné aux trois prévenus de se présenter à la GRC une fois par semaine et de l'informer de tout changement d'adresse.

le mot du jour

Carrément

Les Anglais ont leur Trafalgar Square. Nos voisins du Sud ont leur Time Square. Chez nous, ce sont des places (d'Youville, Parent, d'Armes...), parce que le mot "square" ne se traduit pas par "carré" dans ce cas-là.

Pierre BELLEAU

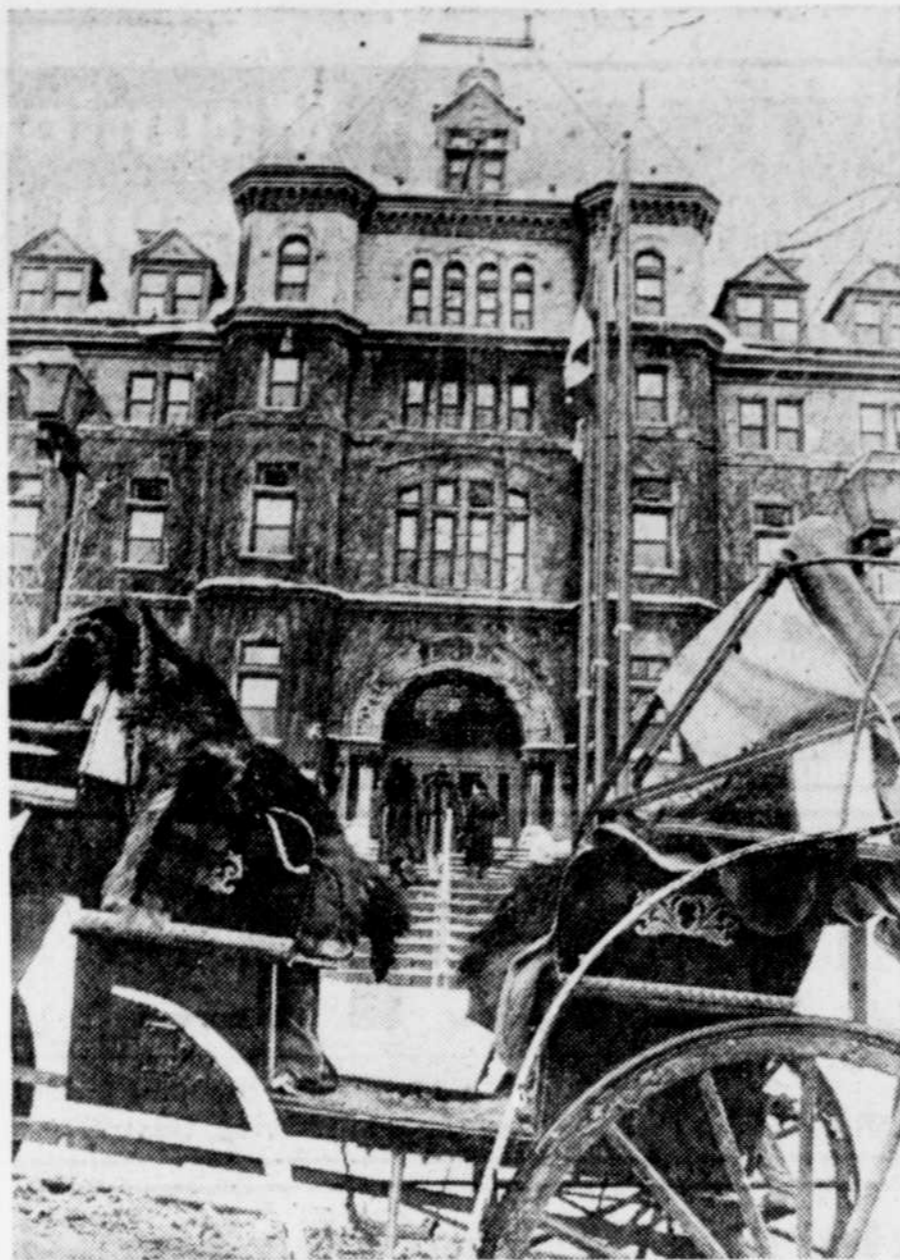
LA QUOTIDIENNE
(tirage de lundi)
8-2-7
Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi 8h30 à 19h30
Samedi 9h00 à 13h00

647-3233 RENSEIGNEMENTS 647-3394 REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 380, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.



C'est à bord de deux voitures bien astiquées que les visiteurs sont arrivés à l'hôtel de ville, hier matin.

Les calèches: Pelletier est intransigeant

par Michel TRUCHON

Rencontre au sommet

Les représentants des propriétaires de calèches sont ressortis très déçus de la rencontre qu'ils ont eue hier matin avec le maire de Québec. Le premier magistrat est en effet catégorique: les hausses de frais de stationnement pour les calèches et victorias ne seront pas modifiées.

On se rappelle qu'entre Noël et le Jour de l'An une ordonnance municipale portait de \$300 à \$1.500 le loyer d'un emplacement de calèche à l'Esplanade de la rue d'Auteuil et aux abords de la terrasse Dufferin.

Selon l'un des avocats de l'association des propriétaires de calèches, Me Vital Lévesque, la ville est intransigeante dans cette bataille de chiffres.

"Le maire Pelletier nous a clairement fait comprendre qu'il était là pour imposer et non pour négocier..." dit l'avocat, commentant la rencontre d'une heure et demie qu'il a eue, en compagnie de trois propriétaires et d'un autre avocat, avec le maire Pelletier et le gérant de la ville.

Me Lévesque ajoute que pour le maire Pelletier, la décision des autorités est figée dans le ciment.

"Il nous a dit que l'industrie que nous représentons est malade, que nous devrions la guérir de tous les maux qu'on lui reproche. Quant à lui, il applique un remède de cheval à cette petite industrie..." précise l'avocat.

Les propriétaires de calèches devaient se rencontrer hier soir pour décider s'ils continuent la lutte et, advenant le cas, des moyens à prendre.

Ils contestent le chiffre de \$160.000 avancé par les experts municipaux relativement aux coûts entraînés par les calèches: surveillance policière, réparation des rues et autres.

"Nous avons même fait remarquer au maire et au gérant que les terrains où la ville loue des espaces de stationnement aux propriétaires de calèches sont un territoire fédéral prêté à Québec par bail de 99 ans. Le maire a répondu que la ville administrait ces terrains à son gré..." dit Me Lévesque.

La semaine dernière, les propriétaires de calèches avaient mandaté leurs avocats pour étudier la possibilité de contester, si possible, la teneur de l'ordonnance numéro 19 de la ville de Québec haussant de 400 pour 100 le tarif de stationnement des calèches et victorias.

L'association regroupe six propriétaires ayant enregistré un total de 51 véhicules. Le principal propriétaire est André Beurivage avec 21 calèches et victorias et le second Jean Emond avec 11. Dans le cas du premier, la hausse représente des dépenses annuelles supplémentaires de \$25.200 et dans le second cas, de \$13.200.

Voici les Benson & Hedges 100 Légères

Plus agréables,
plus longtemps.



...ou menthol 100.

Avis: Santé et bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: Benson & Hedges 100 Légères "Goudron": 12 mg; Nic: 1.1 mg.



Après avoir vidé la maison de son contenu, un bulldozer l'a jetée à terre et les débris ont été incendiés, alors que les meubles recouverts de polythène avaient été laissés dans la neige.

collaboration Roger Turgeon

Décision du conseil de Sainte-Rose La maison de M. Corriveau est détruite

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-ROSE — Le service des incendies de Sainte-Rose de Watford, dans la circonscription de Bellechasse, a mis le feu, hier, pour procéder à la démolition totale de la maison de M. Louis-Philippe Corriveau.

Auparavant, l'entrepreneur Gabriel Dupont, de Sainte-Justine, avait été mandaté par la corporation municipale de Sainte-Rose à démolir avec un bulldozer cette maison considérée malpropre et en mauvais état, selon la loi de la protection de l'environnement.

Cela rappelle un autre cas de démolition de maison, qui a fait les manchettes, l'été dernier, dans le village de Saint-Prospère, à une dizaine de kilomètres plus au sud, dans la circonscription de Beauce-Sud.

À ce dernier endroit, la maison de Mme Pauline Bouffard a été

détruite le 6 août, à l'aide d'une pelle mécanique, conformément à un ordre donné par la corporation municipale de Saint-Prospère, parce qu'elle avait été érigée sans permis il y a deux ans et qu'elle était non conforme aux règlements de l'urbanisme de cette municipalité.

Selon ce qu'a déclaré, au SOLEIL, M. Rosaire Roy, maire de Sainte-Rose, en date du 29 décembre dernier, "le problème vécu dans sa municipalité est bien différent de celui de Saint-Prospère, car la maison de M. Louis-Philippe Corriveau, située le long de la route 204, à une couple de kilomètres du village, n'était utilisée que comme entrepôt de vieux objets".

Le maire Roy a de plus mentionné que des plaintes venant surtout des services de protection de l'environnement ont forcé la municipalité à agir, depuis 1979 et que le juge Bernier, de la cour su-

périeure, a en effet acquiescé à sa requête et a ordonné à M. Corriveau, le 26 octobre dernier, de procéder à des réparations et du nettoyage à la satisfaction de la municipalité, à défaut de quoi elle pourra démolir la maison après l'expiration d'un délai de 30 jours.

Suite au geste posé, hier, LE SOLEIL a tenté par téléphone de rejoindre le maire Rosaire Roy pour connaître le coût de la démolition de la maison de M. Louis-Philippe Corriveau, mais ce fut son épouse qui nous fit savoir que "les journaux en avaient assez parlé et que son mari ne pouvait répondre au téléphone, étant trop occupé dans la préparation d'un bilan avec une autre personne.

On procède

Avant de procéder à la démolition de la maison de M. Louis-

Philippe Corriveau, en l'absence de ce dernier, le conseiller Louis-René Drouin fit sortir les objets qui furent placés à quelques pieds des lieux et recouverts d'une polythène.

Rencontré sur les lieux de la démolition, un citoyen de Sainte-Rose, qui n'a pas voulu s'identifier, a déclaré au SOLEIL "qu'il trouve étrange qu'on ait démolit la maison de M. Corriveau et qu'il se pourrait qu'on assiste à d'autres feux suite au geste posé par le service des incendies".

De plus, il apparaît que le geste posé par le conseil de Sainte-Rose ne rencontre pas l'unanimité des contribuables de cette paroisse, car d'aucuns ont dit "s'il faut démolir toutes les maisons du genre de celle de M. Louis-Philippe Corriveau, on n'a pas fini d'en entendre parler".

Ça ne restera pas là

Interrogé par LE SOLEIL, M. Louis-Philippe Corriveau a déclaré "qu'il n'avait pas l'intention de laisser ça là et que la corporation municipale de Sainte-Rose de Watford n'a pas fini d'en entendre parler".

"D'ailleurs, a-t-il dit, ce sont deux conseillers qui ont dirigé les opérations de démolition, soit MM. Jean-Louis Morin, chef des pompiers, et Louis-René Drouin". En exprimant son désarroi, M. Corriveau a admis "que la municipalité lui a donné l'ordre de démolir lui-même sa maison, ce qu'il n'a pu se résigner à faire".

M. Corriveau reconnaît que sa maison était vieille, mais qu'elle était dans un état acceptable, car à son avis, le toit, les portes et les fenêtres n'étaient pas brisés.

De plus, a ajouté M. Corriveau, "pour me soumettre à un

ordre de la cour supérieure, j'avais nettoyé les alentours de ma maison et je ne vois pas ce qu'ils voulaient que je fasse de plus.

M. Louis-Philippe Corriveau est illettré et pauvre. Il habite à quelque 8 kilomètres de sa "maison-entrepôt", dans une autre petite maison du premier rang de Sainte-Rose de Watford. Il n'a pas tout à fait 50 ans, mais il dit que son état de santé le rend incapable d'occuper un emploi depuis six ans.

Il dit avoir acheté cette vieille maison, il y a une couple d'années, pour y mettre à l'abri des meubles restant d'un commerce qu'il exploitait autrefois à Sainte-Germaine Station.

La municipalité de Sainte-Rose de Watford se situe à quelque 110 kilomètres au sud de la ville de Québec et a une population de 975 habitants.

La taxe augmente de 8,3% à La Pocatière

par Réal LABERGE

LA POCATIÈRE — De \$1.853.200 l'année dernière, les prévisions budgétaires de La Pocatière ont été évaluées à \$2.175.800 pour l'année 1982.

L'augmentation est de \$322.600, ou 17,4 pour 100.

Toutefois, l'approbation de surplus de \$75.000 des années précédentes, ainsi que l'augmentation d'autres sources de revenus per-

mettront à cette municipalité de restreindre la hausse de la taxe foncière à \$0,10, ou 8,3 pour 100. Le taux a été porté à \$1,30 des \$100 d'évaluation, comparativement à \$1,20 en 1981.

Le maire, M. Louis-Joseph Gos-

selin, a surtout attribué l'augmentation des besoins financiers de La Pocatière à deux réformes administratives importantes, ainsi qu'au relèvement du service de la dette.

Il a signalé que la municipalité doit prévoir d'une part l'engagement d'un directeur général, qui cumulera la tâche de directeur des travaux publics, de même que l'engagement prochain d'un directeur de la sûreté municipale et de trois agents ce qui viendra doubler l'effectif de la protection publique.

D'autre part, le renouvellement d'emprunts obligataires d'un montant de \$1.288.500 en fera passer le taux d'intérêt de 7,5 à quelque 19 pour 100.

Le seul autre changement des taxes municipales, par ailleurs, se rapporte à la réforme de la fiscalité, dont le taux de \$1 des \$100 de la valeur

locative commerciale rapportera \$35.000, en regard de \$10.000 l'année dernière.

Les revenus

Au secteur des revenus, la municipalité prévoit \$1.309.000 en taxes municipales, avec \$886.000 de taxes foncières générales, comparativement à \$803.900 en 1981. Les autres revenus de sources locales, incluant l'appropriation de \$75.000 en surplus accumulés, compteront pour \$114.700. Les compensations tenant lieu de taxes s'élèveront de \$92.000, passant de \$415.100 à \$507.100 et les autres services rendus augmenteront à \$169.800, tandis que les transferts gouvernementaux baisseront de \$81.300 à \$62.600.

Dépenses

Quant aux dépenses de \$2.175.800, le service de la dette comp-

tera pour plus du tiers avec \$747.900, avec une augmentation de \$133.500 ou de 21 pour 100 de plus que l'an dernier. Suivront l'administration générale avec \$328.500, comprenant \$44.000 de plus pour la gestion financière; l'entretien et les immobilisations avec \$233.700, y compris \$78.300 d'immobilisations à même les revenus; les loisirs et la culture avec \$233.300; le transport routier avec \$209.900, y compris une augmentation de \$33.000 pour l'enlèvement de la neige; la sécurité publique avec \$198.600 et un bond budgétaire de \$67.200 pour la police; l'hygiène du milieu avec \$187.900 et enfin l'urbanisme avec \$35.700.

L'évaluation imposable a augmenté de \$2 millions à \$68.200.000 et l'évaluation non imposable a été évaluée à \$46.600.000, formant un total de \$114.800.000.

Nouveau syndicat chez Davie

par Gilles PEPIN

LAUZON — Un nouveau groupe syndical, composé de 125 employés de bureau et préposés à l'entretien ménager, a obtenu son accréditation du ministère du Travail, le 17 décembre dernier, aux Chantiers Davie Limitée, de Lauzon.

L'Union des employés de services, local 298, affilié à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), est pour l'instant dirigée par un comité d'organisation. Celui-ci prépare une assemblée plénière pour le 16 janvier, afin d'élire des administrateurs et mettre en place des groupes de travail qui verront à la préparation d'une

demande d'un premier contrat de travail.

Le représentant syndical et délégué de la FTQ dans ce dossier, M. Alain Brisson, a confié au SOLEIL que le travail préparatoire aux négociations avec l'employeur devrait se poursuivre intensément pendant plusieurs semaines. Il ne prévoit pas le début des négociations avant le mois de mars prochain.

M. Brisson a aussi indiqué que l'accueil de la nouvelle formation syndicale par l'employeur a été honnête et sans problème.

Ce représentant de la FTQ ne voit aucun inconvénient du fait que les quelque 2.000 travailleurs en usines et sur les chantiers de Davie soient membres d'un syndicat affilié à la Centrale des syndicats nationaux (CSN).

LA PLUS GRANDE SALLE DE MONTRE A QUEBEC! PLUS DE 100 MODELES PLEINE GRANDEUR!

(Voir Le Soleil du mercredi 13 janvier)



salon Jade

SUPER-SOLDE

Jusqu'à **60%** DE RABAIS

TOUTE VENTE FINALE
CARTES DE CREDIT ACCEPTEES

PLACE LAURIER, STE-FOY
ATRIUM (ANCIEN JADIS)
5555, 3e Avenue ouest
(continuité de l'avenue du Colisée)

Les Lundis de la mode

LE BARON ROUGE en complicité avec LA MAISON LALIBERTÉ aura le plaisir de présenter ses défilés de mode, les 18 janvier, 1er et 15 février, 1er, 15 et 29 mars ainsi que les 5 et 19 avril 82, et ceci toujours accompagnés d'un menu mode.

Des prix de présence seront tirés à chaque défilé. Les gagnants de chaque tirage seront éligibles au grand tirage qui se tiendra à la fin de la série des Lundis de la mode. Soyez les bienvenus.

350 boul. Ste-Anne 667-1355

l'art de votre hôte
LE BARON ROUGE

COURS DE RELATIONS HUMAINES

VOUS POUVEZ ASSISTER A LA PREMIERE SEANCE SANS AUCUNE OBLIGATION DE VOTRE PART.

Augmentez vos chances de succès. Les techniques contenues dans ce cours peuvent transformer votre vie. Il est axé sur la motivation, les relations humaines, la pensée positive, la parole en public. Il comprend conférences, théorie et pratique, ateliers.



Mme Rachel Perron

CONTENU DES LEÇONS

- Comment retenir les noms
- Comment transformer ses problèmes en projets
- Comment réaliser ses objectifs
- Comment développer une attitude positive
- Comment développer la confiance en soi
- Comment influencer la conduite humaine
- Comment parler en public
- Comment obtenir des ventes vous par téléphone
- Comment tirer le maximum personnel
- Comment obtenir et conserver un emploi (survivre au travail)
- Comment découvrir ses possibilités
- Comment réaliser son potentiel

Cette méthode est unique et le cours est déductible d'impôt

LES COURS DEBUTENT le 25 janvier à 19 heures

au MOTEL UNIVERSEL

2300, chemin Sainte-Foy (face à l'Université Laval), salle 1

Inscription au 656-0038 ou 656-0414

INSTITUT DE PERSONNALITE et de MOTIVATION LOUIS-HEBERT

2846, Chomedey, Sainte-Foy

Permis du ministère de l'Éducation No 21053 Culture personnelle

Bilan de l'industrie de la construction

Portneuf: le calme depuis deux ans

NDLR — L'industrie de la construction connaît une période difficile dans les régions de l'Est de la province. Après avoir publié hier le bilan de la construction dans plusieurs municipalités allant des régions de l'Amiante à la Gaspésie, sauf pour la Communauté urbaine de Québec, LE SOLEIL présente aujourd'hui le portrait dans les principaux centres urbains et semi-urbains des régions de la Côte-Nord, de Charlevoix et Portneuf.

par Isabelle JINCHEREAU
collaboration spéciale
PORTNEUF — Dans Portneuf, les deux dernières années ont été marquées par un ralentissement dans la construction domiciliaire et industrielle, délaissée au profit des rénovations de bâtiments, effectuées à

des coûts moindres. Le projet le plus éminent achevé en 1981 fut l'érection à Cap-Santé de la préfecture de comté, évaluée à \$800,000. Quelques rares municipalités, telles Sainte-Catherine et la paroisse de Saint-Raymond, deux lieux de villégiature reconnus, ont réussi à maintenir la

croissance de la construction résidentielle. Si l'année 1982 s'annonce plutôt calme, 1983 par contre prévoit la mise en chantier d'un pénitencier à Donnacona, projet évalué à \$43 millions.

Donnacona

A Donnacona, la construction résidentielle a légèrement chuté entre 1980 et 1981, passant de 16 maisons totalisant \$530,780 à 12, pour \$388,500. Du côté commercial, neuf permis émis pour une somme de \$467,600 l'an dernier. En 1980, 11 permis pour \$220,600 avaient été attribués. Dans le domaine industriel, aucun projet majeur ne

s'est concrétisé, si ce n'est la poursuite des travaux de rénovation de quelque \$30 millions chez Domtar, achevés en 1983.

En 1980, 117 permis estimés à \$912,380 ont été accordés comparativement à 114 pour une valeur de \$1,486,905 en 1981. Ce sont les investissements commerciaux et les rénovations de maisons et d'institutions qui ont profité à l'année 1981. Cette année, on ne prévoit rien de spécial.

Saint-Raymond, ville et paroisse

A Saint-Raymond ville, la cons-

truction résidentielle a diminué en 1981, passant de cinq à deux maisons, estimées à \$65,000. Le secteur commercial et public a repris de la vigueur en 1981, avec l'émission de deux permis pour \$410,000 et destinés à la relocalisation de la Banque Nouvelle-Ecosse et à la construction d'un garage pour Hydro-Québec. En 1980, un seul permis avait été octroyé pour une épicerie, au montant de \$80,000. Ce sont surtout les travaux de rénovation qui s'emparent de la majorité des 227 permis émis en 1981 pour une valeur de \$995,720, soit une diminution de 10 pour 100 par rapport à 1980. L'année 1982 s'annonce plutôt calme au chapitre de la construction.

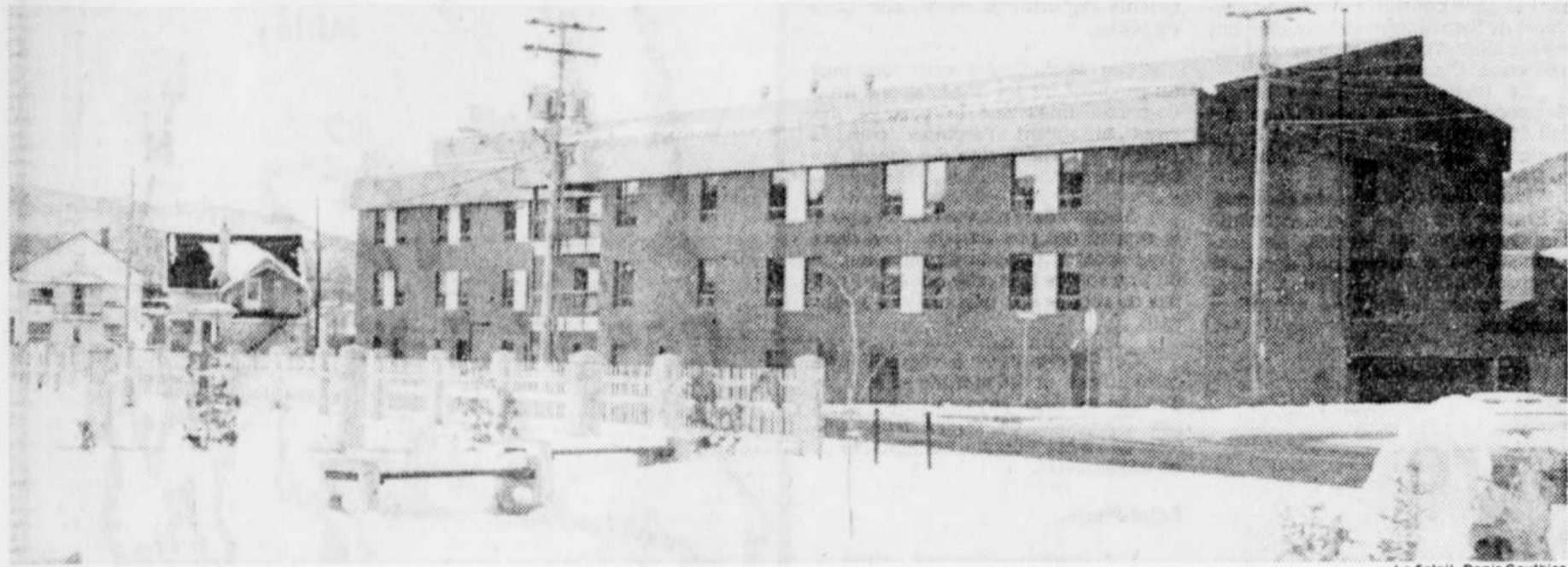
Avec ses 653 kilomètres carrés de territoire, la paroisse de Saint-Raymond enclave littéralement la ville. On s'y construit donc beaucoup plus. En 1980, 34 maisons et 36 chalets ont été érigés pour un montant de \$1,331,975, contre 27 résidences et 43 chalets estimés à \$1,242,400 pour l'an dernier. Du côté commercial, cinq permis ont été émis en 1980 pour un total de \$36,000, comparativement à 13 en 1981, d'une valeur de \$197,300. L'année 1982 peut réserver quelques surprises au milieu, si le gouvernement décide finalement d'aller de l'avant dans la réalisation du projet Delaney.

Sainte-Catherine

A Sainte-Catherine, on rêve encore d'expansion. Dans le secteur résidentiel, 27 permis totalisant \$810,000 ont été émis en 1980 contre 24 d'une valeur de \$792,000 en 1981. Du côté commercial, il n'y a pas eu de construction en 1980, alors que l'an passé, deux permis étaient donnés. Par ailleurs, cette même année, \$1,350,000 ont été consacrés à l'agrandissement de l'école Jacques-Cartier. Pronostics pour 1982, l'émission de 25 permis résidentiels et la reconstruction de l'hôtel Fossambault.

Cap-Santé

La construction domiciliaire et les travaux de rénovation ont connu une baisse marquée en 1981, passant de 225 permis d'une valeur de \$1,710,000 à 144 estimés à \$571,800. Les permis résidentiels ont chuté de 15 à 10, pour un montant de \$450,000. Un seul permis commercial a été accordé l'an dernier, au montant de \$42,000 contre trois atteignant \$160,000 en 1980. Seul le secteur public a connu un regain, avec l'érection en 1980 de la préfecture de comté, au coût de \$800,000.



La construction du Foyer de Baie-Saint-Paul au coût de \$2 millions en 1979 et 1980 fut la dernière mise en chantier importante dans la région de Charlevoix.

Charlevoix: ça marche au ralenti

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

LA MALBAIE — L'année 1981 n'aura été ni pire ni meilleure que la précédente pour la construction dans les trois villes de Charlevoix. Les statistiques de ces deux dernières années sont presque similaires pour Clermont, La Malbaie et Baie-Saint-Paul. Malgré tout, les gérants ou inspecteurs en bâtiment de chaque endroit parlent d'un ralentissement comparativement au rythme de croissance obtenu à la fin des années 1970.

Dans l'est, la longue grève à la compagnie Donohue, en 1979, a semblé sonner le glas de la construction domiciliaire. La Malbaie, pour sa part, n'a jamais pu reprendre son rythme de croissance de 25 à 30 nouvelles maisons annuellement.

Baie-Saint-Paul

A Baie-Saint-Paul, on a émis en 1979, 13 permis de construction domiciliaire pour une valeur de \$528,400. En

1980, l'émission de permis domiciliaires est tombée à 2, pour \$90,000, et l'an dernier on a accordé 6 permis, pour \$251,000. Au chapitre de la construction commerciale et industrielle, il semble que ce soit le secteur public qui ait été le plus dynamique au cours des trois dernières années. En effet, en 1979, on a émis un permis de l'ordre de \$2 millions pour la construction du foyer d'hébergement pour personnes âgées. L'année suivante, on y allait d'un permis de \$391,000 pour le garage municipal. En 1981, les investissements pour les secteurs commercial et industriel n'ont totalisé que \$105,000.

"Il n'y a pratiquement plus de développement domiciliaire dans notre

municipalité, parce qu'il ne reste presque plus de terrains vacants", selon le gérant municipal, M. Gilles Bard. Le développement dans la vallée de Baie-Saint-Paul est concentré dans la municipalité-paroisse de Baie-Saint-Paul. En 1980, on y a émis 20 permis pour la construction de résidences et l'an dernier, 17. On est toutefois loin du chiffre de 43 que l'on a atteint en 1979.

Clermont

A Clermont, on a accordé au cours de 1980 et 1981, le même nombre de permis pour la construction de résidences unifamiliales, soit 10. Toutefois, en 1980, ils atteignaient la valeur de \$957,700, alors que l'an dernier ils ne

totalisaient que \$371,500.

Pour ce qui est de la construction industrielle, on a émis un seul permis en 1980, pour \$200,000, et 3 en 1981 pour \$184,900. C'est à Clermont qu'est situé le parc industriel de la vallée de la rivière Malbaie.

En ce qui a trait à la construction commerciale, on a accordé 4 permis au cours des 2 dernières années pour des valeurs minimales. L'inspecteur en bâtiment, M. Yvon Duval, parle d'une baisse de l'ordre de 15 pour 100 environ en 1982, tant pour la construction que pour la rénovation.

La Malbaie

A La Malbaie, au cours des deux dernières années, la construction

commerciale et industrielle a été pratiquement nulle, si ce n'est des travaux d'agrandissement à la ferme La Poulette grise.

Au chapitre de la construction domiciliaire, on a émis 13 permis pour \$554,000, en 1981, et 11 permis pour un montant similaire

l'année précédente.

Le rythme de croissance de La Malbaie avant 1980 était de 25 à 30 maisons par année. C'est la ville qui est le seul promoteur sur son territoire. On prévoit que 1982 sera encore une année tranquille puisqu'on a reçu que quelques rares demandes d'achat de terrains.

PRIX DÉFIANT TOUTE COMPÉTITION

Philips NOUVEAU 60 CANAUX

ÉCONOMIQUE RADIO T.V. G.L. Enr. 658-5435
2643, Chemin Sainte-Foy

SEUL(E)?

Pour trouver l'amitié, l'amour, le mieux-être

élan

- Un moyen moderne
- Un service personnalisé
- Des cours de Gym-Yoga Anti-Gymnastique

Centre de rencontres et de gym-yoga
95, Grande-Allée est
(de 11h à 20h30)
522-7155

EPARGNEZ SUR VOS ACHATS DE MEUBLES ET APPAREILS MENAGERS

Prix défilant toute concurrence

- Gén. Electrique
- Jenn-Air
- Princeville
- Troister
- Ouellet
- Daveluyville
- Carnier
- Jaymar
- Modèles 2000 et autres marques renommées

Plan mise de côté

Paul Robitaille
504, de la Canardière
529-9488

berla mare

Notre collection 1982 de maillots de bain et vêtements de plage, ainsi que les vêtements croisière est complète. Importations d'Italie et de la Côte d'Azur.

salon Jade
seulement
5585, 3e Avenue ouest
(continuité de l'Av. du Collège)
Charlesbourg

se continue jusqu'au 16 janvier 1982

Sears Vente d'entrepôt

Poissons rouges # 57 000 18¢

Bocal # 57 500 Rég. \$2.49 \$1.99

Rabais de \$3 Plantes tropicales 4.99 Rég. \$7.99
Pots de 6". Vaste choix de plantes. # 64 499 C.

Terreau floral 1.39
Idéal pour toutes vos plantes d'intérieur. Sac de 10 litres. # 65 705. Rég. \$1.79

Rabais de \$2 Hamsters angora # 58 000 Rég. \$5.99 3.99
Rayon 71 - Bestiaire

Les mentions "Rég." ou "Était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9.30 à 17.30 du lundi au mercredi, de 9.30 à 21.00 le jeudi et le vendredi, de 9.00 à 17.00 le samedi. Venez sur place • Place Fleur de Lys • Place Laurier • Galeries Chagnon. Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures, 529-9811.

Sears
vous en avez pour votre argent... et plus
Simpsons-Sears Limitée

en un clin d'oeil

Economie: le ralentissement se poursuivrait

L'indice composé de l'économie canadienne a régressé de 2,67 pour 100 en octobre. C'est une des plus fortes baisses depuis la récession de 1975, signalait Statistique Canada hier. Les grands indicateurs de l'indice, au nombre de dix, ayant tous fléchi, l'agence en conclut que le ralentissement de l'activité économique devrait se poursuivre durant les trois premiers mois de 1982. Les dépenses individuelles ont continué de décroître rapidement en octobre, malgré la baisse récente des taux d'intérêt. Les ventes de meubles et d'appareils électroménagers ont diminué de 3,67 pour 100, et celles d'automobiles de 4,03 pour 100.

Sept aciéries américaines portent plainte contre le "dumping" européen

Sept sociétés sidérurgiques américaines ont officiellement déposé plainte, hier pour pratiques de dumping et usage de subventions gouvernementales, contre de nombreuses sociétés sidérurgiques européennes. Les sociétés qui ont déposé plainte sont les suivantes: US Steel Corporation, Bethlehem Steel, Jones and Laughlin Steel, National Steel, Republic Steel, Inland Steel and Cyclops Steel. Les sociétés accusées appartiennent aux pays suivants: RFA, France, Belgique, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Espagne, Roumanie et Luxembourg. Quelques affaires concernant aussi des producteurs sud-africains et brésiliens.

Automobiles: les importées haussent leur part du marché aux E.-U.

Les importations automobiles ont représenté en 1981 une part record de 27,3 pour 100 du marché américain, a indiqué hier la revue spécialisée Ward's Automotive Report. Les importations ont porté l'an dernier sur 2,327,106 automobiles contre 2,400,332 unités en 1980, soit 26,7 pour 100 du marché. En décembre dernier, le taux de pénétration étrangère a atteint le niveau record de 31,6 pour 100 avec 165,349 unités. Les constructeurs japonais ont représenté l'an dernier 79,9 pour 100 du total des importations, contre 79,5 pour 100 en

1980, avec 1,858,622 voitures contre 1,908,413.

Les producteurs de porcs font respecter leurs décisions

Au cours des derniers jours, les pressions des producteurs de porcs ont amené un certain nombre d'abattoirs à signer une convention pour la retenue à la source de la contribution de \$0,10 par porc. C'est depuis l'été dernier que la Fédération des producteurs de porcs et l'Union des producteurs agricoles négocient avec le Conseil des viandes à titre de représentants des abattoirs afin d'en arriver à une entente collective. Cette entente n'ayant pas été possible, les abattoirs ont été visités individuellement. Les abattoirs qui ont signé en date du 11 janvier représentent plus de 50 pour 100 des abattages de porcs. Les pressions des producteurs vont s'intensifier afin de faire fléchir les abattoirs récalcitrants.

La UAW ouvre des négociations avec GM et Ford

Le syndicat américain de l'automobile (United Auto Workers - UAW) a ouvert hier des négociations avec les directions de General Motors et de Ford pour un nouveau contrat collectif. Ces négociations avec les deux principaux constructeurs automobiles américains interviennent près de neuf mois avant l'expiration du contrat en vigueur et devraient déboucher sur un nouvel arrangement d'ici le 23 janvier.

Baisse des réserves canadiennes d'uranium

Les réserves canadiennes d'uranium (573,000 tonnes) sont inférieures de 14,000 tonnes à leur niveau du début de 1980, révèle une étude du ministère canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources publiée hier à Ottawa. Cette diminution est due pour une moitié à l'exploitation en 1980 et pour l'autre à une réévaluation des ressources de certaines régions du Canada, notamment du nord de la Saskatchewan.

Face aux taux d'intérêt élevés Les Coopérants croient nécessaire de lancer de nouveaux produits

par Jean-Charles GRENIER

Le développement de nouveaux produits afin de combler un manque à gagner de quelque 25 pour 100, tel est le défi qui s'impose aux compagnies d'assurances sur la vie non seulement à la suite de la présentation du budget fédéral MacEachen mais encore davantage à cause de la course échevelée des taux d'intérêt. C'est l'objectif immédiat que reconnaissent le président Paul Dolan et le vice-président exécutif Carmin Graveline des Coopérants qui ont marqué, hier, à l'Auberge des Gouverneurs du centre-ville à Québec, le dévoilement officiel de la nouvelle entité corporative née le 1er janvier de la fusion de Les Artisans Coopvie et de la mutuelle d'assurance-vie Les Coopérants.

Le budget MacEachen, qui se propose de taxer la partie "gain d'intérêts" que comporte une police d'assurance vie entière et les taux fluctuants d'intérêt forcé, selon les deux dirigeants des nouveaux Coopérants, les compagnies d'assurances à se rajuster et à offrir de nouveaux types de police.

Carmin Graveline a expliqué, au cours d'un entretien avec LE SOLEIL, que dans ces circonstances les polices d'assurance-vie entière dans leurs formes classiques devenaient moins attractives, ce qui, à son avis, entraîne un manque de rentrée de fonds d'environ 25 pour 100.

Le vice-président exécutif des Coopérants estime donc nécessaire de lancer d'autres produits. Selon le président Paul Dolan, ces nouvelles sources sont nécessaires afin que les compagnies d'assurances continuent de jouer leur rôle d'investisseurs.

Chez Les Coopérants, un nouveau produit pour eux a été introduit:

il s'agit d'une police à capital variable. Carmin Graveline étudie également d'autres avenues.

Par ailleurs, la mutuelle Les Coopérants, qui est issue du milieu coopératif et demeure fidèle à ses valeurs, a remanié sa tarification avec la fusion afin de répondre davantage aux besoins des consommateurs. C'est ainsi que le pourcentage versé au conseiller en assurances pour la vente d'une police sera le même peu importe le type de police vendu. Ainsi, dans l'esprit des dirigeants des Coopérants, le conseiller en assurances s'attardera aux besoins réels de l'assuré plutôt qu'à son taux de rémunération.

Un autre secteur qu'entend aussi exploiter la nouvelle mutuelle Les Coopérants est celui des régimes collectifs de plans de pension. Carmin Graveline souligne à ce sujet l'absence quasi complète des Coopérants alors même que de 45 à 50 pour 100 seulement des travailleurs participent à de tels régimes.

La fusion

Par la fusion amorcée en 1980, Les Coopérants sont dans le peloton de tête des compagnies d'assurances au Québec. Les actifs s'établissent à \$382 millions, les revenus sont de l'ordre de \$118 millions et le montant de l'assurance en vigueur est de \$5 milliards. Le président Paul Dolan a confié, hier, qu'un plan d'orientation, qu'il a qualifié de "bien ambitieux", visait à doubler ces montants d'ici à cinq ans.

Pour cela, il a dit compter sur les 245,000 sociétaires actuels et sur un effectif de 300 représentants répartis au sein de 23 agences au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Nouvelle-Angleterre, ainsi que sur les

400 employés au siège social à Montréal.

La mutuelle d'assurance-vie possède par ailleurs deux filiales, Les Coopérants, compagnie d'assurance générale et Cogena Inc. (1980), cette dernière se spécialisant dans le traitement et la gestion des données informatiques.

La fusion a permis aux Artisans Coopvie de s'offrir les services d'une

compagnie d'assurance générale, tandis que les anciens Coopérants ont vu leur nom porté à la grandeur du Québec.

Les Coopérants ont maintenu leur nom et c'est la charte et les règlements des Artisans Coopvie qui ont été retenus après avoir été modifiés de façon à pouvoir intégrer d'une entreprise à l'autre les structures démocratiques et administratives.

Automobile: Lévis demande l'abolition de la taxe de vente

par Gilles PEPIN

LEVIS — Le conseil de la ville de Lévis a pris l'initiative, hier soir, de demander au gouvernement du Québec, et en particulier au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, de reconsidérer la requête qui a déjà été faite visant l'abolition de la taxe de 8 pour 100 sur la vente des automobiles.

Le président du Conseil économique Lévis-Lauzon, M. Florent Gauthier, qui est lui-même conseiller municipal, a mentionné que la province de l'Ontario a déjà aboli cette taxe; ce qui a valu notamment un accroissement considérable des ventes d'automobiles dans la ville d'Ottawa, où de nombreux Québécois ont en effet trouvé payant de traverser la frontière Québec-Ontario.

Le conseil municipal de Lévis n'a pas fait allusion sur automobiles neu-

ves ou usagées. La seule expression employée est la vente d'automobiles.

Le maire Vincent Chagnon a rappelé que les ventes d'automobiles ont beaucoup diminué à cause du contexte économique difficile et que plusieurs concessionnaires ont dû ainsi se résigner à fermer leurs portes. Au moins une dizaine de ces concessionnaires d'automobiles qui ont abandonné les affaires se trouvent dans la région de Québec. Lévis, par exemple, a enregistré, à elle seule, deux de ces fermetures, ce qui signifie la perte de 80 emplois; seulement que dans cette ville de la rive sud de Québec.

Un grand nombre d'emplois pourraient encore être préservés dans la vente des automobiles, si le gouvernement provincial coopérait en y mettant un moratoire sur sa taxe de 8 pour 100, selon le conseil municipal lévisien.

Nordair hausse ses tarifs

MONTREAL (PC) — La société aérienne Nordair a annoncé, hier, une augmentation de neuf pour cent de ses tarifs passagers.

Toutes les destinations sont touchées, l'augmentation étant cependant moindre pour celle du Grand Nord, où la hausse est limitée à cinq pour cent.

L'entreprise explique cette augmentation par l'accroissement rapide de ses coûts d'exploitation.

Les nouveaux tarifs sont en vigueur depuis lundi matin.

Caisses d'entraide Assemblée le 15 février

(PC) — L'assemblée générale spéciale des 300,000 membres des caisses d'entraide économique sur le projet de transformation se tiendra le dimanche, 14 février.

Le ministre des Finances et des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, M. Jacques Parizeau, a accepté en fin de semaine la requête de la fédération visant à retarder de 15 jours la tenue de cette assemblée spéciale d'abord prévue pour le 30 janvier.

C'est au cours de ces assemblées qui seront tenues au niveau de chacune des caisses, que les membres auront à se prononcer sur la proposition transformant les caisses d'entraide économique en sociétés à capital-actions.

Les projets de transformations devront être approuvés par 75 p.c. des membres présents à l'assemblée.

En reportant ainsi de deux semaines la tenue de ces assemblées, le ministre Parizeau repousse d'autant la date limite pour l'envoi des avis de convocation aux membres.

Les dirigeants de la Fédération des caisses d'entraide économique avaient demandé un tel délai au ministre Parizeau au moment de la rupture des négociations avec le Mouvement Desjardins, le 29 décembre, alléguant que ces pourparlers leur avaient fait perdre un "temps précieux" dans leurs démarches de réorganisation.

à louer

ENTREPOT A partir de 2,25\$ le pi. 3 000 pieds carrés. En tout ou en partie.
BUREAU A LOUER Tous les services offerts: secrétariat, réceptionniste, salle de conférence...

Pour renseignements: 687-3620

COLLOQUE

sur l'avant-projet de loi sur

"LA RÉPARATION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES"

LE JEUDI 14 JANVIER 1982
8h30 à 16h00

HÔTEL BONAVENTURE
1 Place Bonaventure
Montréal, Qué.

CONFÉRENCIER

Déjeuner-causerie



M. Robert Deane
Adjoint parlementaire, Ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu

CONFÉRENCIERS INVITÉS

M. Robert D. Murry,
Président de l'AMC,
Division du Québec

M. le Juge Robert Sauvé,
Président-directeur
général, Commission de
la santé et de
la sécurité du travail

M. Lionel Bernier,
Vice-président, réparation,
Commission de la santé et
de la sécurité du travail

M. Sarto G. Paquin,
Directeur des relations
industrielles, AMC-Q.

M. Ghislain Dufour,
Vice-président exécutif,
Conseil du Patronat
du Québec

M. Louis Leberge,
Président, Fédération des
Travailleurs du Québec
(FTQ)

M. Jean-Paul Hélu,
Président, Centrale des
Syndicats Démocratiques
(CSD)

Dr Michel Lesage,
Clinique de Médecine du
Travail de Montréal.

Ce colloque est organisé par

L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS

1080, Côte du Beaver Hall,
bureau 904, Montréal, Qué.



Renseignements
et inscriptions:

Le nombre de participants étant limité,
nous vous prions de réserver immédiatement
en communiquant: (514) 866-7774
Les frais d'inscription sont de 95 \$
par personne, tout compris.

GARDEZ DONC VOTRE ARGENT POUR VOUS!



PROFITEZ DU PRÉSENT POUR ASSURER VOTRE AVENIR

Les Régimes Enregistrés d'Épargne-Retraite (R.E.É.R.) de Fiducie Prêt et Revenu, c'est moins d'impôt aujourd'hui et plus d'argent demain. Quel que soit votre âge, votre situation, que vous soyez salarié ou à votre compte, le moyen simple et économique d'épargner c'est de posséder votre propre Régime Enregistré d'Épargne-Retraite. Vous contrôlez vos économies et, si besoin il y a, vous pouvez les encaisser en tout ou en partie. Planifiez votre avenir! Fixez-vous des objectifs aujourd'hui! Fiducie Prêt et Revenu vous offre plusieurs types de R.E.É.R. Choisissez et si vous hésitez... nos experts vous conseilleront.

Le R.E.É.R. Compte d'Épargne

Simple comme bonjour.

Vous déposez à votre gré en un ou plusieurs versements vos économies dans un Compte épargne-retraite. Cette formule sans frais, simple et flexible, vous procure des intérêts à un taux fort avantageux.

Le R.E.É.R. Dépôts Garantis

Flexible et sans frais.

Vous vous assurez d'un taux supérieur garanti pour une période à votre choix variant entre un an et cinq ans en achetant des certificats de dépôts garantis. Le R.E.É.R. garanti vous permet de répartir vos échéances et d'être moins vulnérable aux fluctuations des taux d'intérêt. Le minimum requis pour un dépôt est seulement de 500,00\$.

Le R.E.É.R. Autogéré

Plus qu'un placement.

Vous décidez de vos placements, obligations des gouvernements, actions et obligations de compagnies ou autres valeurs que vous achetez ou détenez. Vous demeurez maître de vos placements tout en continuant de transférer avec votre courtier. Moyennant certains frais, nous sommes fiduciaires de vos valeurs et vous rendons compte de votre gestion.

Le R.E.É.R. Fonds de Retraite

Le plus diversifié.

Vous profitez de l'expertise de nos gestionnaires en placements qui investissent vos épargnes dans de nombreuses valeurs mobilières (actions et obligations) émises par les gouvernements et les grandes corporations. La diversification qui en résulte vous permet une stabilité de rendement sur vos économies.

Le R.E.É.R. Fonds « H »

Bâtir sur du solide.

Vos montants d'épargne sont regroupés avec ceux d'autres épargnants et sont investis dans le fonds d'hypothèque de Fiducie Prêt et Revenu, Fonds « H ». Ces hypothèques de premier rang sur des immeubles de qualité vous procurent un rendement élevé et stable et offrent une excellente protection de votre épargne.

Soyez à temps

Pour pouvoir déduire votre contribution de votre revenu imposable de 1981, vos cotisations à votre R.E.É.R. doivent se faire au plus tard le 1er mars 1982.

Vous manquez d'argent?

Fiducie Prêt et Revenu vous offre des prêts R.E.É.R. à taux préférentiels. Nos modes de remboursement sont flexibles. Ne vous privez pas de contribuer au maximum en 81 à cause d'un manque de liquidité.

Transférez chez nous

Vous voulez transférer votre régime d'épargne retraite à Fiducie Prêt et Revenu? Rien de plus facile. Il s'agit de nous en parler. Une signature suffit. Nous nous occupons du reste.

Achetez par téléphone

Un simple appel téléphonique à votre succursale Fiducie Prêt et Revenu et un R.E.É.R. sera préparé à votre nom. Demandez notre dépliant ou mieux encore, nous vous invitons à venir nous rencontrer.

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

QUÉBEC
850, Place d'Youville
G1R 3P6
692-1221

QUÉBEC
Galeries de la Capitale
G2K 1N4
826-1221

MONTREAL
225, rue St-Jacques
H2V 1M6
828-1221

TROIS-RIVIÈRES
225, rue des Forges
G9A 5G1
376-1221

CHICOUTIMI
326, boul. des Saguenéens
G7H 3A4
543-1221

OTTAWA
325, Dalhousie
K1N 7G2
238-1221

DÉGÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉGÈS

AUBIN, Georges
BOLDUC, Marie-Anne
BOURGET, Delphis
CORRIVEAU, J.-Albert
DESCHÈNES, Lucienne
DESROCHERS, abbé Laurent
DROUIN, Albert
DUPLESSIS, Bernadette
FALARDEAU, Gilles
GOULET, Thérèse
LABBE, Antonio
LACOMBE, Rosaire
LAFORÊT, Paul
LAMBERT, Joseph
MOISAN, Germaine
PELLETIER, Dr Emile
PROVENCAL, Adrien
ROUSSEAU, Arthur
ROUTHIER, Carmen
RUEL, Paul-Marcel
TRÉPANIÉ, Lucien
VIGNEAULT, Marie-Françoise

AUBIN (Georges) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis le 10 janvier 1982, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Georges Aubin, célibataire, fils de feu Edouard Aubin et de feu Adéline Labonté, il demeurait à St-Lazare, Cté. Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 janvier à 15h. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. St-Lazare à 14h45, pour l'église de St-Lazare et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil sa sœur Mme Marie-Rose Audet, son frère Edmond et sa belle-sœur Maria Guillemette, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Direction des funérailles Roy & Rouleau Inc. de St-Damien, Cté. Bellechasse. 912320

BOLDUC (Marie Anna Patry)
A Québec, le 11 janvier 1982, à l'âge de 94 ans, est décédée, Marie Anna Patry, épouse de feu Alphonse Bolduc. Elle demeurait à Québec, Place Charles-Bédard, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu jeudi, le 14 janvier 1982, à 14h. Départ du funéraire Lépine-Cloutier Ltée 990 1ère Avenue à 13h45 pour l'église St-Rodrigue et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Mme Paul Bolduc (Emilia Lusselle), Mme Armand Bolduc (Mariette Gauthier), Mme Louise Bolduc, Mme Dollard Bolduc (Thérèse Godbout), Mme Georges Bolduc (Cécile Labonté), ses petits-enfants, neveu, nièce, cousin, cousine. Pour renseignements: 529-3371. 900424

BOURGET (Delphis)
A Loretteville, le 10 janvier 1982, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Delphis Bourget, retraité du Canadien - Arsenal Valcartier, époux de dame Lucienne Garneau. Il demeurait au 1950 boulevard Pie XI, Val St-Michel. Les funérailles auront lieu mercredi, le 13 janvier, à 10h30. Départ du funéraire Lépine-Cloutier Ltée 208 boul. L'Ormière Neufchâtel à 9h45 pour l'église Val St-Michel et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants: M. et Mme Patrick Bourget (Gisèle Asselin), M. et Mme Jacques Rossignol (Louise Bourget), M. et Mme Serge Bourget (Raymonde Pelletier), M. et Mme Yvon St-Pierre (Edith Bourget-Vaillancourt), M. et Mme Paul Genest (Cécile Bourget), ses frères, beaux-frères et belles-sœurs: M. Elie Bourget, M. et Mme Félix Bourget (Rose Julie), M. et Mme Léon Garneau (Bertha St-Jean), M. et Mme Alex Garneau (Juliette Laperrière), Mme Louis-Joseph Guy (Léda Garneau), Mme Gérard Blanchette (Almeida Garneau), Mme Roméo Fontaine (Bertha Garneau), M. et Mme Yves

Jobin (Bella Garneau), ses petits-enfants: Martin, Danny, Nancy, Robert, Sylvain, Eric, Manon et Carl, ainsi que plusieurs neveux et nièces, et amis. Pour renseignements: 529-3371. 912324

CORRIVEAU (J. Albert) — A Québec le 10 janvier 1982, à l'âge de 88 ans, est décédé M. J. Albert Corriveau, employé CNR à sa retraite, époux de dame Mary Doyle. Il demeurait au 1491 Garnier, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 13 janvier 1982, à 14h. Départ du funéraire Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 13h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière St-Patrick. Il laisse dans le deuil son épouse, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Apollinaire Corriveau, M. Joseph R. Corriveau, M. le juge et Mme Gérard Corriveau, M. et Mme Alfred Lamontagne (Isabelle), le Dr et Mme Alphonse Roland Corriveau, M. et Mme Jean Drouin (Rhea), M. et Mme Roger Dorval (Helen Doyle), Mme J. Viateur Corriveau, Mme Philippe Aurèle Corriveau, M. Raymond Labrecque, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371. 900420

DESROCHERS (l'abbé Laurent)
A Québec, le 11 janvier 1982, à l'âge de 65 ans, est décédé l'abbé Laurent Desrochers. Exposé au Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, 260 boulevard Langevin, de 14 à 22h, le 12 janvier. Un service religieux sera célébré à la chapelle du Monastère, à 10h30, le 13 janvier. De là, le cortège se rendra à Lotbinière, où un Libera sera chanté à 13h30. L'inhumation se fera au cimetière paroissial. Le 18 octobre 1916, à Lotbinière. Etudes primaires à Lotbinière (Sœurs du Bon-Pasteur). Cours classique Petit Séminaire de Québec (1930-1938). Théologie au Grand Séminaire de Québec (1938-1943). Ordonné prêtre le 19 juin 1943. Professeur au Petit Séminaire (1943-1945). Vicaire à Notre-Dame de Lourdes, St-Casimir, St-Malo (1945-1950). Curé-fondateur de Guyenne (St-Emile), Abitibi (1950-1956). Aumônier de l'Hôpital St-Julien (St-Ferdinand) (1956-1959). Principal à l'École Normale de Thetford (1959-1964). Curé à Ste-Sophie de Mégantic (1964-1965). Chez les Cisterciens à Rougemont (1965-1966). Directeur-aumônier à l'Oratoire St-Joseph, Québec (1966-1975). Curé-aumônier à Notre-Dame des Anges (Hôtel Général) (1975-1981). Œuvres spéciales Curcillon-Renouveau Charismatique. Il laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs Mme Charles-Auguste de la Chevrotière (Marthe), Mme Jean Desrochers (Berthe Lemire), Mme Cécile Desrochers (Madeleine Boule), M. et Mme François-M. Rousseau (Julienne), M. Philippe Paquet, M. et Mme Alain Desrochers (Eliane Lemay), M. et Mme Clément Lemay (Claire), M. et Mme Louis-Martin Paris (Laurette), M. et Mme Benoît Desrochers (Louissette Bergeron), M. et Mme Roger Gagnon (Pauline), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et de nombreux amis. La direction des funérailles a été confiée à Benoît Desrochers et Fils Enr. 7563 Marie-Victorin Lotbinière 912921

DROUIN (Albert)
A Québec, le 10 janvier 1982, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Albert Drouin, fondateur de Provisions Inc., époux de dame Berthe Trudel. Les funérailles auront lieu mercredi, le 13 janvier, à 10h30. Départ du funéraire Lépine-Cloutier Ltée 300 chemin Ste-Foy à 10h15 pour l'église Notre-Dame-du-Chemin et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, ses enfants, gendres et belles-filles: Raymond (Laurette Gaudault), Claude, Denise (Gérard Lapointe), Guy (Denise Belanger), Agathe (Michel Bégin), Camille, Colette (Jacques Labrecque), Hélène, Pierre (Nicole Lachance), Marc (Suzanne Trépanier), Lucie (Tommy O'Donnell), ainsi que vingt (20) petits-enfants; ses sœurs: Mme Corinne Robitaille, M. et Mme Léo Blais (Angéline); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Alexandre Robitaille, Miles Alia et Marie-Anne Trudel, M. Alphonse Alain, Mme Odylon Trudel, Mme Delphis Trudel. Pour renseignements: 529-3371. 900419

DUPLESSIS (Bernadette Vigneault) — A Sept-Îles, le 5 janvier 1982, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Bernadette Vigneault Duplessis. Les funérailles ont eu lieu jeudi, le 7 janvier en l'église St-Joseph, à 14 heures. Elle laisse dans le deuil sa fille Catherine, son gendre M. Yvon Bergeron. Direction des funérailles Edgar Mallet 585 bl. Laure Sept-Îles 900880

FALARDEAU (Gilles) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 11 janvier 1982, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Gilles Falardeau, employé de la Peinture Nationale, époux de dame France Giroux. Il demeurait au 415 Christophe-Colomb ouest, Québec. Les funérailles auront lieu jeudi, 14 janvier, à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier ouest à 9h45, pour l'église Notre-Dame de Grâce, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants, Stéphane et Michel, sa mère Mme Alice Falardeau, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: Mme Jacqueline Barras, M. et Mme Marcel Falardeau (Jeanne d'Arc Lachance), M. et Mme Jean-Guy Falardeau (Raymonde Côté), M. et Mme André Grouin (Jeannine), M. et Mme Jean-Yves Falardeau (Colette Veilleux), Mme Louise Bilodeau, M. et Mme Roger Jobin (Claire Giroux), M. et Mme Raymond Giroux (Yvonne Nole), M. et Mme Pierre Garneau, ainsi que plusieurs neveux, nièces, oncles, tantes. Salon fermé entre 17 et 19h. 912911

GOULET (Thérèse Martel) — A Québec, le 10 janvier 1982, à l'âge de 89 ans, est décédée dame Thérèse Martel, épouse de feu M. Charles-Auguste Goulet, Elle demeurait au Parc Samuel-Holland. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec. Un service sera chanté samedi, le 16 janvier 1982, à 14h, en l'église St-Sacrement où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Pierre Goulet, Mme Marjorie Lessard (Liliane), Suzanne Goulet, Jacques Goulet (Nicole Emond), Raymond Goulet (Simonne

Langlois), Mme Georges Gendron (Constance), Mme Nicole Goulet, Gilles Goulet, Carol Goulet, Paris Goulet, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces et amis. Compensent l'envoi de fleurs par un don à l'Institut de cardiologie de l'Hôtel-Dieu Laval, 2725 chemin Ste-Foy, Ste-Foy, GIV 4G5. Pour renseignements: 529-3371. 900418

LABBE (Antonio)
A l'hôpital Beauceville, le 10 janvier 1982, à l'âge de 82 ans et 1 mois, est décédé M. Antonio Labbé époux de Mme Juliette Nadeau. Il demeurait à Vallée-Jonction. Les funérailles auront lieu jeudi le 14 janvier à 14h30. Départ du funéraire De la Maison Armand Plante Inc. 210 rue Labbé à 14h10 pour l'église l'Enfant-Jésus et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille et son gendre: M. et Mme Valérie Cliche (Raymonde), ses petits-enfants: M. et Mme Jacques Labbé, Jean et Lise Labbé, Jocelyne Cliche, M. et Mme Paul Cliche, M. et Mme François Cliche, M. et Mme Louis Cliche, M. et Mme Rock Cloutier (Marie Cliche), Simon, Jean-Pierre, Julie, Yves, Carol et Sylvain Cliche, son frère et ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Emile Labbé, Mme Achille Hébert (Marie), Mme Dioudonne Cliche, M. et Mme Léonidas Fontaine (Marguerite), Mme Ernest Cliche, M. et Mme Wilfrid Nadeau, M. et Mme Philippe Labbé, M. et Mme Jules Binet, M. et Mme Auguste Nadeau, trois arrière-petits-enfants et plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. 900410

LACOMBE (Rosaire)
A Québec, le 9 janvier 1982, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Rosaire Lacombe, fils de feu M. Victor Lacombe et de feu dame Graziella Marceau. Il demeurait au 284, 4ème Avenue. Les funérailles auront lieu mercredi, 13 janvier, à 14h. A la demande de la famille, le corps ne sera pas exposé, et la famille recevra les condoléances, une demi-heure avant le service, en l'église St-Charles de Limoilou, et de là pour crémation, sous la direction de Coop fun de l'Anse. Il laisse dans le deuil, ses frères, sa sœur et ses belles-sœurs: M. et Mme Josaphat Lacombe, M. et Mme Irénée Lacombe, Mme Rita Lacombe, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines. 912989

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LABBE (Antonio)
A l'hôpital Beauceville, le 10 janvier 1982, à l'âge de 82 ans et 1 mois, est décédé M. Antonio Labbé époux de Mme Juliette Nadeau. Il demeurait à Vallée-Jonction. Les funérailles auront lieu jeudi le 14 janvier à 14h30. Départ du funéraire De la Maison Armand Plante Inc. 210 rue Labbé à 14h10 pour l'église l'Enfant-Jésus et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille et son gendre: M. et Mme Valérie Cliche (Raymonde), ses petits-enfants: M. et Mme Jacques Labbé, Jean et Lise Labbé, Jocelyne Cliche, M. et Mme Paul Cliche, M. et Mme François Cliche, M. et Mme Louis Cliche, M. et Mme Rock Cloutier (Marie Cliche), Simon, Jean-Pierre, Julie, Yves, Carol et Sylvain Cliche, son frère et ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Emile Labbé, Mme Achille Hébert (Marie), Mme Dioudonne Cliche, M. et Mme Léonidas Fontaine (Marguerite), Mme Ernest Cliche, M. et Mme Wilfrid Nadeau, M. et Mme Philippe Labbé, M. et Mme Jules Binet, M. et Mme Auguste Nadeau, trois arrière-petits-enfants et plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. 900410

LABBE (Antonio)
A l'hôpital Beauceville, le 10 janvier 1982, à l'âge de 82 ans et 1 mois, est décédé M. Antonio Labbé époux de Mme Juliette Nadeau. Il demeurait à Vallée-Jonction. Les funérailles auront lieu jeudi le 14 janvier à 14h30. Départ du funéraire De la Maison Armand Plante Inc. 210 rue Labbé à 14h10 pour l'église l'Enfant-Jésus et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille et son gendre: M. et Mme Valérie Cliche (Raymonde), ses petits-enfants: M. et Mme Jacques Labbé, Jean et Lise Labbé, Jocelyne Cliche, M. et Mme Paul Cliche, M. et Mme François Cliche, M. et Mme Louis Cliche, M. et Mme Rock Cloutier (Marie Cliche), Simon, Jean-Pierre, Julie, Yves, Carol et Sylvain Cliche, son frère et ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Emile Labbé, Mme Achille Hébert (Marie), Mme Dioudonne Cliche, M. et Mme Léonidas Fontaine (Marguerite), Mme Ernest Cliche, M. et Mme Wilfrid Nadeau, M. et Mme Philippe Labbé, M. et Mme Jules Binet, M. et Mme Auguste Nadeau, trois arrière-petits-enfants et plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. 900410

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de 57 ans et 9 mois, est décédé M. Paul Lafort, époux de dame Yvonne Millard. Il demeurait au 53 rue Bourget, Villeneuve. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 13 janvier à 11h, en l'église St-Thomas de Villeneuve. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison Wilbrod Robert Inc. Beauport pour incinération. Parents et amis sont priés de se rendre directement à l'église, 30 minutes avant le service, pour rencontrer les membres de la famille. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gisèle (André Gagné), Nicole (Richard), Réal, Denis, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Prudentienne (Lucien Dery), Mme Simone Plamondon, Jeanne d'Arc (Jules Bouchard), M. René Laprise, Mme Gergette Lafort, M. et Mme Alphonse Paquet, M. et Mme Roger Millard, M. et Mme Ulysse Millard, Mme Marie-Blanche Trudelle, M. et Mme Yvon Bouchard, Mme Thérèse Millard. Ses petits-enfants: Carolyne, Isabelle, Véronique et Geneviève Gagné, Jean-François et Anne-Marie Leclerc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compenser l'envoi

LAFORÊT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de l'Enfant-Jésus, le 11 janvier 1982, à l'âge de